

RAPPORT DU PREMIER TRIMESTRE

31 MARS 2025



CDEV 

La Corporation
de développement
des investissements
du Canada



Canada Development
Investment Corporation

La Corporation de développement
des investissements du Canada

Table des matières

Déclaration de responsabilité de la direction par de hauts fonctionnaires	1
Rapport de gestion	2
États financiers consolidés résumés intermédiaires de la Corporation de développement des investissements du Canada au 31 mars 2025	12

Adresse de la Corporation :

Siège social de Toronto
161, rue Bay, bureau 4540
Toronto (Ontario) M5J 2S1

Bureau d'Ottawa
50, rue O'Connor, bureau 1610
Ottawa (Ontario) K1P 6L2

Téléphone : (416) 966-2221
Site Web : www.cdev.gc.ca

Déclaration de responsabilité de la direction par de hauts fonctionnaires

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés résumés intermédiaires conformément à IAS 34 *Information financière intermédiaire*, ainsi que des contrôles internes qu'elle considère comme nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés résumés intermédiaires exempts d'anomalies significatives. La direction est également responsable de veiller à ce que tous les autres renseignements fournis dans ce rapport financier trimestriel concordent, s'il y a lieu, avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires.

À ma connaissance, ces états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie de la société, à la date et pour les périodes visées dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés résumés intermédiaires le 15 mai 2025.



Elizabeth A. Wademan
Présidente et cheffe de la direction



Carlos Gallardo
Chef des finances

Toronto (Ontario)
15 mai 2025

Rapport de gestion – période close le 31 mars 2025

Les communications publiques de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), y compris le présent rapport trimestriel, peuvent comprendre des énoncés prospectifs qui renferment les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des prévisions, des estimations et des intentions de la CDEV.

En raison de leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur divers facteurs et hypothèses et comportent des risques et incertitudes, tant de nature générale que particulière. Ainsi, les prédictions, prévisions, projections et autres éléments des énoncés prospectifs pourraient ne pas se réaliser. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles de la CDEV en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs.

Ce rapport de gestion est daté du 31 mars 2025 et doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités de la CDEV pour la période close le 31 mars 2025 et le rapport annuel de la CDEV pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Vue d'ensemble de la CDEV

La CDEV est une société de la Couronne fédérale qui a été constituée en 1982 afin de fournir un organe commercial pour les placements en titres de capitaux propres du gouvernement et de gérer le portefeuille commercial du gouvernement du Canada (« GC »). Conformément à son mandat, la CDEV, dont la mission est d'être le centre d'excellence en matière de conseils financiers, a pour principal objectif d'exercer ses activités au mieux des intérêts du Canada, dans une perspective commerciale.

En plus de conseiller le GC sur le plan financier à l'égard d'un certain nombre de mandats et de projets, la CDEV s'occupe de la gestion des actifs, en en assurant la supervision et la responsabilité, d'un groupe diversifié d'entreprises (le « groupe de sociétés »). Le groupe de sociétés de la CDEV englobe les huit filiales en propriété exclusive suivantes :

Canada Eldor Inc. (« CEI ») n'a pas d'activités commerciales. La CDEV a mis en place une gouvernance appropriée pour s'assurer que CEI respecte ses obligations et responsabilités dans le cadre de l'accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988.

La *Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada* (« CFUEC ») gère le programme Crédit d'urgence pour les grands employeurs (« CUGE »), conçu pour fournir un financement provisoire et aider les plus grands employeurs du Canada à se remettre des répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Établie en mai 2020, la CFUEC est dirigée par un président et chef de la direction. Les employés de la CDEV offrent des services de gestion à la CFUEC dans le cadre d'un accord de services, ainsi que des services-conseils juridiques et financiers externes. Les résultats financiers de la CFUEC ne sont pas inclus dans les résultats consolidés de la CDEV, comme il est expliqué à la note 3 c) des états financiers consolidés.

Le *Fonds de croissance du Canada inc.* (« FCC ») a été constitué en décembre 2022 avec pour mandat de bâtir un portefeuille qui catalyse d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens pour aider à transformer et à faire croître l'économie canadienne rapidement et à grande échelle sur la voie de la réduction des émissions. Le 11 mars 2024, la CDEV et le FCC ont conclu une convention de gestion de placements avec l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») et une nouvelle filiale d'Investissements PSP, soit Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (« GAFCC »), visant à officialiser la structure en vertu de laquelle GAFCC

agit en tant que gestionnaire sans lien de dépendance, indépendant et exclusif en matière d'investissements du FCC. Les résultats financiers du FCC ne sont pas inclus dans les résultats consolidés de la CDEV, comme il est expliqué à la note 3 c) des états financiers consolidés.

La *Société de gestion Canada Hibernia* (« SGCH ») détient et gère les participations minoritaires de 8,5 % et de 5,67 %, respectivement, du gouvernement fédéral dans le projet de développement Hibernia et le prolongement sud d'Hibernia (le « secteur unitaire du PSH ») (collectivement, « Hibernia »), qui est un champ pétrolifère situé au large de Terre-Neuve-et-Labrador. Constituée en 1993, Hibernia est gérée par la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée. Les membres de l'équipe de direction de la SGCH, dirigée par une présidente basée à Calgary, possèdent une expérience de l'industrie pétrolière et fournissent une expertise dans les secteurs des opérations techniques, de la commercialisation, du transport et des finances.

La *Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada* (« CGPAC ») facilitera la prise de participation des groupes autochtones dans les secteurs des ressources naturelles et de l'énergie. Plus précisément, la CGPAC est chargée de mettre en œuvre le Programme de garantie de prêts pour les Autochtones (PGPA) annoncé dans le budget de 2024. Constituée en décembre 2024, la CGPAC effectue un contrôle financier et commercial préalable des demandes admissibles au PGPA et administrera le portefeuille de garanties de prêts à long terme. La CDEV travaille actuellement à recruter l'équipe de direction de la CGPAC. Bénéficiant du soutien de la CDEV, la CGPAC est actuellement opérationnelle; elle reçoit ses premiers candidats et évalue leurs propositions. La CGPAC n'a eu aucune activité financière au cours du premier trimestre de 2025.

La *Corporation d'innovation du Canada* (« CIC ») a pour mandat d'aider les entreprises à maximiser leurs investissements en recherche et développement dans tous les secteurs et dans toutes les régions du Canada, afin de promouvoir une croissance économique fondée sur l'innovation. Elle a été constituée en février 2023, et une équipe provisoire a été formée pour renforcer les capacités et les processus internes de la Corporation. Le GC a annoncé en décembre 2023 que la mise en œuvre complète de cette nouvelle entité est désormais prévue au plus tard en 2026-2027.

Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP ») a pour principale responsabilité de fournir du financement à la Corporation Trans Mountain (« CTM »). CTM, constituée en 2018, a pour mandat d'exploiter, d'optimiser et de prolonger les pipelines de Trans Mountain et de Puget Sound de sorte qu'ils soient commercialement viables. La CTM est structurée en société et compte environ 700 employés, encadrés par une équipe de direction expérimentée et un nouveau directeur général, nommé en 2024.

16342451 Canada Inc. a été constituée en société le 5 septembre 2024 en tant que filiale en propriété exclusive de la CDEV, et sera nommée ultérieurement, 16342451 Canada Inc. a reçu une directive (PC. 2024-0811) l'autorisant i) à consentir un prêt à Télésat LEO Inc. relativement au programme Télésat connu sous le nom de Télésat Lightspeed; ii) à administrer le prêt, notamment y apporter toute modification, à accorder toute renonciation ou tout consentement s'y rapportant et à faire valoir les droits qui en découlent comme le juge opportun la filiale en propriété exclusive; et iii) à gérer le prêt, y compris la cession des bons de souscription ou des actions acquis dans le cadre du prêt.

La CDEV est également directement responsable de recevoir les paiements liés à la participation au bénéfice net et des ententes sur la participation aux bénéfices nets (collectivement, les « PBN ») des propriétaires du champ pétrolifère extracôtier Hibernia, ainsi que de toutes les obligations connexes aux termes d'un protocole d'entente conclu avec Ressources naturelles Canada.

La Corporation de développement des investissements du Canada

En 2025, la CDEV a continué de gérer le programme de CUGE, par l'intermédiaire de la CFUEC, sa filiale.

Au cours du premier trimestre 2025, la direction de la CDEV a continué de s'acquitter de son mandat envers CTM, y compris poursuivre sa collaboration avec CTM et des cabinets de services-conseils financiers pour optimiser la structure de financement, de façon à maximiser le rendement du capital investi pour le Canada maintenant que le pipeline est opérationnel, notamment : i) en veillant à ce que CTM soit un investissement valable pour le Canada; ii) en veillant au respect des lois et règles applicables; et iii) en agissant conformément à l'engagement pris par l'État de promouvoir la réconciliation avec les peuples autochtones. La CDEV a travaillé avec des experts externes pour évaluer le projet d'agrandissement et fournir l'assurance que les activités liées au projet protègent et bonifient les intérêts des Canadiens.

Au cours de la période close le 31 mars 2025, la CDEV a reçu 43,4 millions de dollars de versements au titre de la PBN des propriétaires du projet Hibernia, dont une tranche de 3,1 millions de dollars reçue de la SGCH et éliminée lors de la consolidation. Les montants reçus sont comptabilisés en tant qu'augmentation de la réserve au titre de la PBN.

La CDEV n'a pas versé de dividendes au cours du premier trimestre de 2025 ou de 2024. Des dividendes de 167 millions de dollars ont été déclarés en mars 2025 et ont été payés après la clôture de la période. La CDEV a maintenu des niveaux adéquats de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme pour rester prête à entreprendre des activités futures et à financer les éventualités.

Corporation Trans Mountain

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, CTM a généré un produit de 721 millions de dollars et un bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement (« BAIIA ») de 561 millions de dollars. Pour la période correspondante de l'exercice précédent, CTM avait généré un produit de 182 millions de dollars et un BAIIA de 93 millions de dollars. Les produits ont augmenté essentiellement en raison d'une hausse de 539 millions de dollars des produits tirés du transport, qui découle de la mise en exploitation du PARTM le 1^{er} mai 2024, ce qui a permis d'accroître le débit et d'augmenter les tarifs. Fait à noter, selon les PCGR des États-Unis que CTM continue d'utiliser, les produits et le BAIIA se sont établis respectivement à 729 millions de dollars et à 568 millions de dollars, contre 125 millions de dollars et 36 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Pour obtenir des précisions à ce sujet, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Au 31 mars 2025, les activités de construction du PARTM étaient pratiquement achevées; les travaux de remise en état, de construction de routes et de génie civil devraient se poursuivre en 2025. Au cours du trimestre considéré, CTM a engagé des dépenses de construction totales de 68 millions de dollars relativement au PARTM, principalement pour des travaux de nettoyage, de remise en état, de construction de routes et de génie civil. Ce montant s'ajoute aux 27,95 milliards de dollars dépensés jusqu'en décembre 2024 sous la responsabilité de la CDEV. Au cours de la période considérée, un crédit net de 94 millions de dollars, hors coûts de financement, a été porté au capital engagé pour le PARTM. Ce crédit était principalement lié à des crédits et règlements reçus de divers entrepreneurs généraux en construction sur le PARTM pour 122 millions de dollars, ainsi qu'à des changements dans les estimations des charges à payer, qui ont entraîné des crédits de 40 millions de dollars sur les dépenses en immobilisations engagées. La date de mise en service commerciale du réseau élargi était le 1^{er} mai 2024. Toutes les livraisons ont depuis été assujetties aux tarifs et droits du réseau élargi, et les deux pipelines acheminent du pétrole brut. CTM peut charger des navires à partir de ses installations de chargement à la fine pointe de la technologie, soit au terminal maritime Westridge, où trois postes d'amarrage offrent un accès maritime au marché mondial.

Refinancement de CTM

CTM avait conclu une convention de crédit avec un consortium de prêteurs (la « convention de crédit consortiale ») datée du 29 avril 2022, modifiée et reformulée par la suite, la modification la plus récente datant du 17 mai 2024, qui contenait deux facilités renouvelables de premier rang, une facilité consortiale de 18,9 milliards de dollars (la « facilité consortiale ») et une facilité de lettres de crédit de 100 millions de dollars (la « facilité de LC »), pour un crédit disponible combiné de 19 milliards de dollars dans le cadre des deux facilités. À présent que le PARTM est achevé et que le réseau élargi génère des produits, le gouvernement a remplacé l'actuel financement externe de 19 milliards de dollars de CTM en décembre 2024. Cela aura pour effet de réduire nettement le coût global de la dette, de sorte qu'une part accrue des flux de trésorerie de CTM pourra être consacrée à un remboursement accéléré des coûts de construction, ce qui maximisera la valeur ultimement réalisée par le Canada. La restructuration de la dette réduira les coûts de financement de quelque 3,5 milliards de dollars au cours des six prochaines années, dans l'intérêt du Canada. Comme la dette est émise à des taux du marché avantageux, la Corporation doit la comptabiliser comme un avantage « non pécuniaire » dans son état de la situation financière sous « Produits différés – subvention gouvernementale ». Cela reflète l'avantage tiré de la détention d'une dette considérée comme inférieure aux taux du marché.

Le refinancement de CTM a compris une restructuration des prêts intergroupes de Financière TMP à CTM, en plus de l'acquisition par Financière TMP de capitaux propres supplémentaires de CTM. Ces fonds ont servi à rembourser le solde de la dette consortiale de CTM le 20 décembre 2024. Au cours du premier trimestre 2025, CTM a également remboursé la commission de garantie connexe.

Pour plus de précisions, veuillez consulter le rapport financier du premier trimestre de 2025 de CTM, à www.transmountain.com.

Financière Canada TMP Ltée

Financière Canada TMP est la société mère de CTM et de ses entités. Jusqu'au premier trimestre de 2022, Financière TMP a fourni du financement à CTM selon un ratio de 45 % de capitaux propres et de 55 % d'emprunts. Pour financer ces avances, Financière TMP a emprunté au Compte du Canada géré par Exportation et développement Canada (« EDC »), une société d'État fédérale. Financière TMP assume aussi certaines obligations financières réglementaires pour le compte de CTM au moyen d'une facilité de crédit inutilisée auprès du Compte du Canada.

Le 13 décembre 2024, Financière Canada TMP Ltée a augmenté le montant de ses emprunts auprès d'EDC, afin d'accroître sa participation dans CTM et de lui prêter des fonds supplémentaires pour refinancer et rembourser sa facilité consortiale. L'opération comprenait un allongement de la durée de l'emprunt et des modifications des modalités du prêt d'EDC à Financière TMP, ainsi qu'une réduction du taux d'intérêt. Le pouvoir d'emprunt de Financière TMP a été accru pour lui permettre d'emprunter jusqu'à 20 milliards de dollars supplémentaires dans le Compte du Canada, dont une somme pouvant atteindre 19 milliards pour permettre à CTM de rembourser entièrement sa dette consortiale externe et tous les intérêts courus impayés, et une nouvelle facilité de fonds de roulement de 1 milliard de dollars. La limite d'emprunt disponible sur cette facilité de fonds de roulement est limitée à 500 millions de dollars par le pouvoir d'emprunt au 31 mars 2025. La totalité de la dette liée à CTM est désormais financée par le Compte du Canada d'EDC. La totalité du solde du prêt conclu entre EDC et Financière TMP porte intérêt au coût exact ou approximatif du capital du GC au moment de l'opération.

Au 31 mars 2025, les fonds tirés sur les facilités d'acquisition et de construction s'élevaient à 17 550 304 dollars. Avant la modification, plus aucun décaissement de trésorerie n'était permis, aucun autre paiement sur les emprunts dans le Compte du Canada n'était exigible avant l'échéance, et tous les frais d'intérêt étaient payés en nature et ajoutés au capital de l'emprunt. Compte tenu de cette modification, les intérêts seront payés en espèces deux fois par année après le 30 juin 2025. Au 31 décembre 2024, le montant prélevé sur la facilité de refinancement s'élevait à 18 053 000 \$. Le refinancement de la dette dans le cadre de la convention de prêt modifiée avec EDC a été comptabilisé selon les Normes internationales

d'information financière (les « normes IFRS de comptabilité ») comme une extinction des prêts initiaux), la différence entre la juste valeur des prêts et leur valeur comptable étant traitée comme une subvention gouvernementale et comptabilisée en tant que produits différés. Les produits différés représentent l'avantage du taux inférieur au marché obtenu sur les prêts d'EDC et seront amortis sur la durée des prêts. Pour la période close le 31 mars 2025, nous avons comptabilisé un amortissement des produits différés – subvention gouvernementale de 90,1 millions de dollars lié au résultat de la subvention gouvernementale de Financière TMP.

Au premier trimestre de 2025, la charge brute d'intérêts d'emprunt pour les prêts de Financière TMP s'est élevée à 354 millions de dollars. Le 1^{er} mai 2024, à la mise en service commerciale du réseau élargi, les actifs du PARTM ont été transférés des travaux de construction en cours vers leur catégorie respective d'immobilisation corporelle, ce qui a marqué le début de l'amortissement et la fin de la comptabilisation des intérêts à l'actif. Pour la période correspondante de l'exercice précédent, la charge brute d'intérêts s'est élevée à 472 millions de dollars, sur lesquels 421 millions de dollars a été ajoutée au coût en capital du projet et sera amortie sur la durée de vie utile du pipeline. L'augmentation de la charge d'intérêt s'explique par des soldes de prêts plus élevés et la fin de la comptabilisation des intérêts à l'actif, qui ont été contrebalancés par des taux d'intérêt plus faibles aux termes de la convention modifiée.

Société de gestion Canada Hibernia

Les produits de 20,4 millions de dollars après impôt de la SGCH pour le trimestre clos le 31 mars 2025 ont été inférieurs de 1,6 million de dollars, soit 7 %, aux 22,0 millions de dollars comptabilisés au cours du trimestre correspondant de l'exercice précédent, ce qui tient essentiellement à une baisse des produits d'intérêts, à une hausse des charges d'exploitation, à une hausse des amortissements, y compris pour épuisement, aux pertes de change et à l'impôt sur le résultat, qui ont été partiellement compensés par l'augmentation des produits nets tirés du pétrole brut.

Les produits nets tirés du pétrole brut (qui correspondent aux ventes de pétrole brut déduction faite des redevances et de la PBN) ont augmenté de 3 % pour atteindre 47,4 millions de dollars au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, contre 46,2 millions de dollars au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, en raison de l'augmentation de 4 % du volume de pétrole vendu et de la baisse des redevances et des paiements au titre de la PBN, qui ont été partiellement compensés par une diminution de 6 % du prix du pétrole réalisé moyen. (Après consolidation, les produits nets tirés du pétrole brut pour le premier trimestre de 2025 se sont chiffrés à 52,1 millions de dollars [51,5 millions de dollars en 2024], en raison de l'élimination des paiements versés à la CDEV au titre de la PBN.)

Les volumes de vente ont augmenté de 4 % pour atteindre 0,64 million de barils de pétrole au premier trimestre de 2025, contre 0,61 million de barils au premier trimestre de 2024, en raison d'une augmentation de 5 % du volume de production quotidien moyen net de la SGCH, combinée à l'incidence de la taille des cargaisons et des différences dans le calendrier des ventes. Les volumes de production brute moyenne du champ de 64 172 barils par jour au premier trimestre de 2025 ont augmenté de 6 % par rapport au premier trimestre de 2024, en raison de la croissance de la production du programme de forage, qui a été partiellement compensée par une augmentation des temps d'arrêt imprévus.

La SGCH vend son pétrole en fonction du cours de référence du pétrole brut Brent daté (le « Brent »), en dollars américains. Le cours du Brent a baissé de 9 % pour atteindre 75,68 \$ US le baril en moyenne au cours du premier trimestre de 2025, contre 83,25 \$ US le baril pour la période correspondante de 2024. Le prix du pétrole réalisé moyen en dollars américains de la SGCH a reculé de 12 % pour atteindre 75,35 \$ US le baril, ce qui reflète la conjonction de la baisse du Brent et d'un cours inférieur à celui du Brent moyen au premier trimestre de 2025 par rapport à un cours supérieur à celui du Brent moyen au premier trimestre de 2024. En dollars canadiens, le prix du pétrole réalisé moyen de la SGCH a diminué de 6 % pour s'établir à 108,20 \$ le baril, contre 115,09 \$ le baril au premier trimestre de 2024, le dollar canadien s'étant affaibli par rapport au dollar américain au premier trimestre de 2025, comparativement au premier trimestre de 2024, ce qui a une incidence favorable sur les prix réalisés au Canada.

Les dépenses d'investissement de 6,9 millions de dollars au premier trimestre de 2025 ont été consacrées à des activités de forage dans le champ principal d'Hibernia et dans le secteur unitaire du PSH.

Canada Eldor Inc.

Aucun changement important n'a été apporté à la gestion des passifs de CEI. CEI continue de payer pour les coûts liés au démantèlement d'un ancien site minier en Saskatchewan et pour les coûts d'un régime de retraite de certains anciens salariés. Un plan a été mis en œuvre pour permettre le transfert des biens miniers restants au Programme de contrôle institutionnel d'ici un an. Une audience s'est tenue le 30 janvier 2025 au sujet du dessaisissement des biens restants et une décision est attendue au cours du deuxième trimestre de 2025. Au cours du premier trimestre de 2025, les coûts engagés se sont élevés à 0,2 million de dollars pour les efforts de remise en état d'un site et il n'y a pas eu de changement important dans le coût estimé de la remise en état d'un site au cours de la période. CEI détient un montant totalisant 10 millions de dollars sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de fonds dans un compte du Trésor qui lui permet d'acquitter ses passifs estimés totalisant 3 millions de dollars.

Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada

Depuis mars 2020, la direction de la CDEV administre la mise en œuvre du programme de CUGE pour le compte du GC par l'intermédiaire de la CFUEC, y compris en retenant les services de conseillers financiers et juridiques. Le 20 mai 2020, la CFUEC a reçu une lettre de mandat et une liste de conditions du ministre des Finances détaillant l'objectif du CUGE, soit aider à protéger les emplois canadiens, aider les entreprises canadiennes à surmonter le ralentissement économique associé et éviter les faillites d'entreprises autrement viables, dans la mesure du possible. Depuis juillet 2022, la CFUEC n'accepte plus de nouvelles demandes de prêt au titre du CUGE.

En mars 2025, en raison du conflit commercial entre le Canada et les États-Unis, la CFUEC a été mandatée par le GC pour établir et administrer le Crédit pour les grandes entreprises touchées par les droits de douane (« CGETDD ») afin de soutenir les grandes entreprises canadiennes qui sont touchées par de nouveaux droits de douane et contre-mesures réels et potentiels et ont des difficultés à accéder aux sources traditionnelles de financement du marché. Les prêts accordés dans le cadre de ces programmes sont destinés aux grandes entreprises, par ailleurs viables, qui ne sont pas en mesure d'accéder rapidement aux sources traditionnelles de capitaux pour gérer et combler leurs besoins de liquidités à court terme pendant une période d'incertitude économique importante. Au 31 mars 2025, aucun prêt n'a été engagé ou n'est impayé dans le cadre du CGETDD.

Comme indiqué à la note 3c) des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, la CFUEC n'a pas fait l'objet d'une consolidation avec la CDEV, car cette dernière n'est pas réputée en détenir le contrôle aux termes des critères établis par la norme IFRS 10.

Rapport de gestion – période close le 31 mars 2025 (suite)

Les principaux résultats financiers de la CFUEC sont présentés ci-dessous :

(En millions de dollars)	2020	2021	2022	2023	2024	T1 – 2025	Total au 31 mars 2025
Engagements de prêt	320	7 108	193	-	-	-	7 621
Prêts financés	110	2 588	405	-	-	-	3 103
Placements en titres de capitaux propres ¹⁾	-	500	-	-	(500)	-	-
Remboursement du capital du prêt	-	380	35	338	18	43	814
Actions privilégiées émises/(rachetées)	200	2 890	-	-	(873)	-	2 217

¹⁾ Aux termes d'une convention de financement avec Air Canada, la CFUEC a acheté pour 500 millions de dollars d'actions avec droit de vote de catégorie B d'Air Canada. Elle s'est dessaisie de ce placement au quatrième trimestre de 2024 pour réaliser un gain de 44 millions de dollars.

La CFUEC prépare ses états financiers conformément aux normes comptables du secteur public. Les coûts engagés par la CDEV pour la mise en œuvre du programme de CUGE ont été recouvrés auprès de la CFUEC. Pour plus de précisions sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation de la CFUEC, se reporter au rapport annuel du premier trimestre de 2025 de la CFUEC, accessible à l'adresse www.ceefc-cfuec.ca.

Fonds de croissance du Canada

La CDEV assure la supervision et veille à la conformité du FCC par l'intermédiaire de sa participation et du conseil d'administration du FCC, sans toutefois participer directement à ses activités de placement. Le FCC émet des actions privilégiées à l'intention de l'État pour financer ses placements. Le FCC a émis pour 115 millions de dollars d'actions privilégiées le 16 novembre 2023, afin de financer son premier placement et ses coûts de démarrage. Il a ensuite procédé à une nouvelle émission de 175 millions de dollars d'actions privilégiées en décembre 2023. En 2024, le FCC a émis 4,1 milliards de dollars d'actions privilégiées supplémentaires au profit du GC. Depuis l'établissement du FCC et la sélection d'Investissements PSP comme gestionnaire (par l'entremise de GAFCC), des progrès importants ont été réalisés, et le gestionnaire, GAFCC, s'est immédiatement attelé à la tâche, avec douze annonces de placements de la création au 25 mars 2025, dont sept en 2024.

Le FCC établit ses états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité. Les coûts engagés par la CDEV à l'égard du FCC ont été recouvrés auprès de celui-ci. Comme indiqué à la note 3c) des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le FCC n'a pas fait l'objet d'une consolidation avec la CDEV, car cette dernière n'est pas réputée en détenir le contrôle aux termes des critères établis par les normes IFRS de comptabilité.

Pour plus de précisions sur les résultats financiers et les résultats d'exploitation du FCC, se reporter aux états financiers et au rapport de gestion du premier trimestre de 2025 du FCC, accessibles à l'adresse www.cgf-fcc.ca.

16342451 Canada Inc.

Le 13 septembre 2024, 16342451 Canada Inc. a signé un accord de prêt avec Télésat LEO afin de financer son projet de construction d'un réseau de satellites en orbite terrestre basse (« LEO ») à large bande très avancé. La phase de construction du projet devrait durer cinq ans. Plusieurs tranches de financement seront décaissées pendant la phase de construction, en fonction d'étapes prédéfinies d'avancement du projet. Aucun paiement de capital ou d'intérêt n'est exigé pendant la phase de construction; tous les intérêts

seront incorporés au solde impayé du prêt à titre de paiements en nature. Le montant du capital prêté disponible aux termes de cet accord est de 2,14 milliards de dollars. Le prêt consenti à Télésat LEO sera financé par le Compte du Canada.

Télésat LEO a émis des bons de souscription à 16342451 Canada Inc. à l'égard de l'attribution du prêt le 15 novembre 2024. L'opération donne à la Corporation le droit d'acquérir une action ordinaire de Télésat LEO par bon de souscription à un prix d'exercice de 982,2713 \$ US, 346 551 bons de souscription ayant été émis. Les bons de souscription sont évalués à leur juste valeur par le biais du résultat net. Au 31 mars 2025, la juste valeur a été établie à 425 millions de dollars (387 millions de dollars au 31 décembre 2024), ce qui a donné lieu à un gain de 37,8 millions de dollars comptabilisé dans le poste Autres produits à l'état du résultat global.

Un accord de prêt a été signé entre EDC et 16342451 Canada Inc. pour financer l'engagement de 2,14 milliards de dollars le 15 novembre 2024. Aucune avance n'avait été effectuée sur les prêts au 31 décembre 2024. Au cours du premier trimestre 2025, des avances d'un montant total de 286 millions de dollars ont été consenties à Télésat LEO, ainsi qu'un prélèvement correspondant dans le Compte du Canada. Au cours du premier trimestre de 2025, 51 millions de dollars de la commission d'engagement de prêt différée (initialement comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024) ont été affectés aux prélèvements sur le prêt de Télésat LEO et une perte de crédit attendue de 6,2 millions de dollars a été comptabilisée en relation avec les montants prélevés. Des produits d'intérêts de 2,8 millions de dollars ont été comptabilisés au cours de la période.

Il a été établi que le prêt d'EDC était assorti d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché. Ainsi, le prêt exigible d'EDC a été comptabilisé en fonction d'un taux d'intérêt du marché et une aide gouvernementale de 111,8 millions de dollars a été initialement comptabilisée relativement aux montants prélevés, 0,8 million de dollars ayant été comptabilisés par le biais du résultat net en tant que réduction des charges d'intérêts pour la période.

Analyse de l'environnement commercial externe

La gestion continue de nos actifs et de nos participations reposera sur la conjoncture du marché et le contexte économique en général, ainsi que sur des facteurs propres à l'entreprise ou aux placements sous-jacents. Aucun changement significatif n'a été relevé depuis le 31 décembre 2024, comme il est décrit dans le rapport annuel de 2024.

Risques et éventualités

Financière TMP a emprunté près de 36 milliards de dollars, ce qui crée un risque financier pour la CDEV. Comme les prêts sont consentis par le GC, ce risque est jugé faible.

La capacité de CTM d'assurer le service de la dette pourrait être tributaire de plusieurs facteurs, parmi lesquels ses résultats financiers et d'exploitation, la conjoncture économique en général et des facteurs financiers, réglementaires et autres dont bon nombre ne sont pas directement du ressort de CTM. Le 30 novembre 2023, la Régie de l'énergie du Canada (« REC ») a approuvé les droits provisoires exigibles à compter de la date de mise en service de Trans Mountain. CTM a commencé à enregistrer des produits sur la base de ces droits provisoires à partir de la mise en service du réseau élargi. Les droits provisoires font actuellement l'objet d'un examen de la part de la REC en raison de problèmes soulevés par des expéditeurs; les étapes du processus doivent s'échelonner jusqu'au second semestre de 2025. Le résultat du processus de la REC pourrait ultérieurement avoir une incidence sur les flux de trésorerie de CTM.

Les autres risques et éventualités décrits dans le rapport annuel de 2024 restent inchangés.

États financiers pour la période close le 31 mars 2025

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le trimestre clos le 31 mars 2025, ainsi que les chiffres comparatifs du premier trimestre de 2025, ont été préparés conformément aux normes IFRS de comptabilité applicables aux périodes intermédiaires, y compris IAS 34 *Information financière intermédiaire*.

CTM établit ses états financiers conformément aux PCGR des États-Unis. Pour consulter les états financiers de CTM pour 2025 préparés selon les PCGR des États-Unis, visitez le www.transmountain.com. La note 21 des états financiers consolidés de la CDEV présente les résultats financiers de CTM selon les PCGR des États-Unis, les ajustements apportés aux états financiers pour convertir ces résultats selon les normes IFRS de comptabilité ainsi que les résultats financiers de CTM selon les normes IFRS de comptabilité, après consolidation avec ceux de la CDEV.

Les produits consolidés pour le trimestre clos le 31 mars 2025 se sont élevés à 774 millions de dollars, contre 234 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Cette hausse importante est principalement attribuable à une augmentation de 539 millions de dollars des produits tirés du transport en raison de la mise en exploitation du PARTM à partir du 1^{er} mai 2024, ce qui a permis d'accroître le débit et d'augmenter les tarifs. Ce gain a été en partie neutralisé par la fin des contrats d'achat ferme 50 lors de la mise en service du PARTM. Les produits nets tirés du pétrole brut ont légèrement augmenté, passant de 51 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent à 52 millions de dollars, en raison d'une diminution de 2 millions de dollars des redevances, qui a été partiellement compensée par une baisse des produits tirés des ventes de pétrole brut. Les autres produits ont augmenté de 37 millions de dollars, principalement en raison du gain sur la juste valeur des bons de souscription relatifs à Télésat LEO.

Pour le trimestre, le total des charges, hors charges financières, s'est élevé à 405 millions de dollars, comparativement à 142 millions de dollars pour la période correspondant de l'exercice précédent. Cette augmentation est partiellement attribuable à une hausse de 183 millions de dollars des amortissements à compter du 1^{er} mai 2024, du fait de la mise en service des actifs du PARTM. En outre, les coûts d'exploitation, les salaires et avantages sociaux et les charges administratives ont augmenté en raison d'une main-d'œuvre plus nombreuse nécessaire pour soutenir l'expansion du réseau pipelinier de CTM et les obligations commerciales connexes.

Les charges d'intérêts se sont élevées à 267 millions de dollars au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, contre 64 millions de dollars au cours de la période correspondante de l'exercice précédent. À la suite du refinancement de la dette consortiale auprès d'un tiers de CTM en décembre 2024, les charges d'intérêts ont nettement diminué en raison d'un taux d'intérêt plus faible ainsi que de l'élimination de la garantie et des frais associés avec le GC. Les charges d'intérêts brutes ont diminué au cours de la période en raison de la baisse des taux d'intérêt, facteur contrebalancé par la cessation des coûts de financement de la dette inscrits à l'actif à la suite de la mise en service commerciale du réseau élargi le 1^{er} mai 2024.

Le bénéfice net avant impôt sur le résultat pour le trimestre clos le 31 mars 2025 s'est élevé à 149 millions de dollars, contre 33 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique principalement par la hausse des produits tirés du transport, qui a été partiellement compensée par des charges d'intérêts d'emprunt, un amortissement et des charges d'exploitation plus élevés.

L'impôt sur le résultat pour le trimestre clos le 31 mars 2025, qui s'élève à 63 millions de dollars, est supérieur aux 23 millions de dollars comptabilisés au cours de la période correspondante de l'exercice précédent, du fait de l'augmentation du bénéfice net de CTM et de la SGCH.

Au 31 mars 2025, la trésorerie et les équivalents de trésorerie se sont accrus pour atteindre 1 096 millions de dollars, contre 816 millions de dollars au 31 décembre 2024, principalement en raison de flux de trésorerie d'exploitation de 490 millions de dollars et des sommes nettes reçues au titre de la PBN de 38 \$, ce qui a partiellement contrebalancé par 238 millions de dollars de dépenses d'investissement en immobilisations corporelles.

Les débiteurs, de 218 millions de dollars, ont augmenté de 26 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2024, principalement en raison de la hausse des créances clients de 12 millions de dollars liée à la mise en exploitation du PARTM et à la hausse des produits de CTM ainsi que de l'augmentation des ventes de pétrole brut à recevoir de la SGCH, de 14 millions de dollars.

Les immobilisations corporelles de 35,0 milliards de dollars ont diminué de 265 millions de dollars depuis la fin de l'exercice, principalement en raison de l'épuisement et de l'amortissement, ainsi que des règlements et des crédits du PARTM, partiellement compensés par les dépenses d'investissement et les ajustements de démantèlement.

Un prêt exigible de 232 millions de dollars a été comptabilisé au cours du premier trimestre de 2025 relativement aux prélèvements sur le prêt accordé à Télésat LEO. Les produits d'intérêts ont été accumulés dans le solde du prêt en utilisant la méthode des intérêts effectifs et ceux-ci ont été partiellement compensés par la partie des prélèvements affectée au passif de l'engagement de prêt et par une provision pour pertes de crédit attendues.

Les bons de souscription de 425 millions de dollars relatifs à Télésat LEO ont augmenté de 38 millions de dollars pour la période, en raison de l'ajustement de la juste valeur à la valeur du marché.

Les fournisseurs et autres créiteurs de 284 millions de dollars ont diminué de 358 millions de dollars par rapport au 31 décembre 2024, ce qui est principalement attribuable à la baisse des dépenses d'investissement à payer de CTM et aux charges à payer pour le capital de CTM et les créiteurs liés au PARTM, ainsi qu'au paiement de la commission de garantie au cours de la période.

Un dividende à payer de 167 millions de dollars a été déclaré au cours de la période et sera versé au cours du deuxième trimestre.

Les emprunts à long terme exigibles ont augmenté, passant de 32,2 milliards de dollars à la fin de l'exercice à 32,7 milliards de dollars, en raison des 0,3 milliard de dollars de charges d'intérêts selon la méthode des intérêts effectifs qui ont été accumulées dans le solde du prêt de Financière TMP Finance et de nouveaux prélèvements sur le prêt par 16342451 Canada Inc. de 0,3 milliard de dollars, partiellement compensés par le montant de 0,1 milliard de dollars transféré au poste des produits différés – subvention gouvernementale et comptabilisé.

Les produits différés – subvention gouvernementale ont augmenté, pour passer de 3 439 millions de dollars au 31 décembre 2024 à 3 461 millions de dollars, puisque 113 millions de dollars ont été comptabilisés relativement aux prêts d'EDC à 16342451 Canada Inc. au cours de la période, partiellement compensés par 91 millions de dollars d'amortissement total des produits différés – subvention gouvernementale pour la période.

La provision pour obligations de démantèlement a augmenté, passant de 497 millions de dollars au 31 décembre 2024 à 522 millions de dollars au 31 mars 2025, ce qui est principalement attribuable à une baisse du taux d'actualisation utilisé au cours de la période.

États financiers consolidés résumés intermédiaires de

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Trimestre clos le 31 mars 2025

(non audité)

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé résumé intermédiaire de la situation financière (non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

	31 mars 2025	31 décembre 2024
Actifs		
Actifs courants :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 095 881 \$	815 509 \$
Placements à court terme	149 205	147 907
Clients et autres débiteurs (note 19)	217 772	191 688
Autres actifs courants	104 368	120 714
Partie courante des placements détenus au titre d'obligations futures	2 247	2 220
	1 569 473	1 278 038
Actifs non courants :		
Immobilisations corporelles (note 5)	34 982 840	35 247 845
Prêt à recevoir (note 12)	232 136	—
Placements détenus au titre d'obligations futures	170 259	168 830
Trésorerie soumise à restrictions (note 4)	15 303	11 586
Placements soumis à restrictions	131 373	128 377
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 6)	62 688	63 536
Bons de souscription (note 8)	425 247	387 456
Autres actifs (note 7)	197 351	213 443
	36 217 197	36 221 073
	37 786 670 \$	37 499 111 \$
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants :		
Fournisseurs et autres créditeurs	283 663 \$	641 575 \$
Dividendes à payer (note 14)	167 000	—
Partie courante des obligations locatives (note 6)	10 734	10 685
Impôts sur le résultat à payer	2 414	3 241
Partie courante de la provision au titre de la participation au bénéfice net (« PBN »)	3 200	5 700
Partie courante de la provision au titre des obligations de démantèlement [note 10 a) et b)]	10 917	12 840
Partie courante de la provision au titre de la remise en état d'un site (note 10)	2 120	2 111
Autres passifs courants (note 9)	206 819	246 152
	686 867	922 304
Passifs non courants :		
Emprunts (note 11)	32 718 046	32 188 080
Produits différés – subvention gouvernementale (note 11)	3 461 121	3 439 344
Engagement de prêt (note 12)	329 217	380 096
Impôt sur le résultat différé	698 242	646 037
Provision au titre des obligations de démantèlement [note 10 a) et b)]	521 811	497 157
Obligations locatives (note 6)	65 126	66 219
Obligation au titre des prestations définies	61 546	60 965
Autres passifs non courants	118 854	132 800
	37 973 963	37 410 698
Capitaux propres :		
Capital social	1	1
Surplus d'apport	603 294	603 294
Réserve au titre de la PBN (note 13)	55 799	182 540
Déficit accumulé	(1 597 414)	(1 684 147)
Cumul des autres éléments du résultat global	64 160	64 421
	(874,160)	(833,891)
	37 786 670 \$	37 499 111 \$

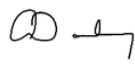
Engagements (note 17)
Éventualités (note 18)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

Au nom du conseil :



administrateur



administrateur

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé résumé intermédiaire du résultat global
(non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos le 31 mars	
	2025	2024
Produits :		
Produits tirés du transport (note 16)	704 876	165 808 \$
Produits nets tirés du pétrole brut (note 15)	52 101	51 481
Produits locatifs (note 16)	15 569	13 990
Autres produits	1 178	2 250
	773 724	233 529
Autres produits :		
Frais d'utilisation des installations et frais de traitement	410	250
Profits de change	407	1 101
Gain (perte) sur les bons de souscription (note 8)	37 791	—
	812 332	234 880
Charges :		
Épuisement et amortissement (notes 5, 6)	221 899	38 542
Charges d'exploitation des pipelines (note 16)	93 780	50 550
Exploitation, transport et commercialisation du pétrole brut (note 15)	9 790	9 583
Salaires et avantages du personnel	52 214	37 013
Honoraires professionnels	6 802	4 381
Pertes de change	581	161
Révision d'estimations relativement à la provision au titre de la remise en état d'un site (note 10)	9	265
Provision pour pertes de crédit attendues sur le prêt à recevoir (note 19)	6 235	—
Autres charges administratives	13 358	1 547
	404 668	142 042
Charges financières (produits financiers) :		
Charges d'intérêts (note 11)	266 714	64 458
Produits d'intérêts	(12 354)	(9 919)
Désactualisation des provisions (note 10)	3 949	5 027
	258 309	59 566
Bénéfice net avant impôt sur le résultat	149 355	33 272
Impôt sur le résultat		
Exigible	10 407	9 758
Différé	52 215	13 324
	62 622	23 082
Résultat net	86 733	10 190
Autres éléments du résultat global (perte) :		
<i>Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net</i>		
Écart de conversion	(261)	6 628
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net</i>		
Réévaluations des obligations au titre des prestations définies, déduction faite de l'impôt	—	7 651
	(261)	14 279
Résultat global	86 472 \$	24 469 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

État consolidé résumé intermédiaire des variations des capitaux propres
(non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos le 31 mars	
	2025	2024
Capital social		
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	1 \$	1 \$
Surplus d'apport		
Solde à l'ouverture et à la clôture de la période	603 294	603 294
Réserve au titre de la participation au bénéfice net		
Solde à l'ouverture de la période	182 540	27 731
PBN reçue	40 272	40 430
Provision/paiements au titre de la PBN	(13)	(1 528)
Dividendes déclarés (note 14)	(167 000)	—
Solde à la clôture de la période	55 799	66 633
Déficit accumulé		
Solde à l'ouverture de la période	(1 684 147)	(1 410 993)
Résultat net	86 733	10 190
Dividendes	—	—
Solde à la clôture de la période	(1 597 414)	(1 400 803)
Cumul des autres éléments du résultat global		
Solde à l'ouverture de la période	64 421	30 909
Autres éléments du résultat global	(261)	14 279
Solde à la clôture de la période	64 160	45 188
Total des capitaux propres (déficit)	(874 160) \$	(685 687) \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Tableau consolidé résumé intermédiaire des flux de trésorerie
(non audité)
(en milliers de dollars canadiens)

	Trimestres clos le 31 mars	
	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation :		
Résultat net	86 733 \$	10 190 \$
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :		
Épuisement et amortissement	221 899	38 542
Perte à la décomptabilisation d'immobilisations corporelles	300	–
Perte (gain) sur les bons de souscription	(37 791)	–
Charge d'impôt sur le résultat	62 622	23 082
Produits d'intérêts	(12 354)	(9 919)
Intérêts non inscrits à l'actif impayés	236 478	62 730
Provision pour pertes de crédit attendues sur le prêt à recevoir	6 235	–
Variation nette des prestations définies	151	659
Variation de la provision au titre de la remise en état d'un site	9	265
Désactualisation des provisions	3 949	5 027
Intérêts reçus ⁽¹⁾	6 854	7 681
Provisions réglées	(803)	(1 485)
Impôts sur le résultat payés	(11 665)	(7 395)
	562 617	129 377
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 14)	(73 061)	32 708
	489 556	162 085
Activités de financement :		
Produits des emprunts	286 457	975 000
Émission de titres d'emprunt	(286 457)	–
Frais d'émission de titres d'emprunt	–	(144)
Remboursements versés au titre de la PBN	(2 513)	(6 528)
PBN reçue	40 272	40 430
Paieement au titre des obligations locatives, portion en capital	(2 202)	(3 845)
	35 557	1 004 913
Activités d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(238 026)	(1 110 274)
Produit d'assurance	–	33 577
Dépenses liées aux logiciels à usage interne	(1 787)	(2 700)
Acquisition de placements à court terme	(25)	–
Ventes de placements à court terme	25	–
Variation de la trésorerie soumise à restrictions	(3 717)	4 311
Acquisition de placements soumis à restrictions	(1 089)	(7 601)
Variation des placements détenus au titre d'obligations futures ⁽¹⁾	(47)	(74)
	(244,666)	(1 082 761)
Incidence des fluctuations des cours de change sur la trésorerie	(75)	1 771
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	280 372	86 008
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	815 509	321 331
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	1 095 881 \$	407 339
Représenté par :		
Trésorerie	1 095 881	407 339
Équivalents de trésorerie	–	–
	1 095 881 \$	407 339 \$

(1) Les chiffres comparatifs ont été reclassés afin qu'ils soient conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

Le total des intérêts et des commissions d'attente payés sur les emprunts se chiffrait à 839 \$ (277 510 \$ en 2024).

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés résumés intermédiaires.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

1. Entité présentant l'information financière :

La Corporation se compose de sa société mère, La Corporation de développement des investissements du Canada (la « Corporation » ou la « CDEV »), et de ses filiales en propriété exclusive, soit Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Société de gestion Canada Hibernia (« SGCH »), Financière Canada TMP Ltée (« Financière TMP »), la Corporation Trans Mountain (« CTM »), la Corporation d'innovation du Canada (« CIC »), 16342451 Canada Inc. et la Corporation de garantie de prêts pour les Autochtones du Canada (« CGPAC »). Les filiales que sont le Fonds de croissance du Canada (« FCC ») et la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (« CFUEC ») ne sont pas consolidées.

Société mère

La Corporation de développement des investissements du Canada a été constituée en 1982 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (la « LCSA ») et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté le Roi du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (la « LGFP ») et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDEV qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement du Canada (GC) dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de la CDEV, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ».

En juillet 2015, la CDEV a reçu une instruction (C.P. 2015-1107), en vertu de l'article 89 de la *LGFP*, pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques en matière de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements avec les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales. En octobre 2015, la CDEV avait harmonisé ses politiques, lignes directrices et pratiques et continuera de rendre compte de l'état de la mise en œuvre de cette instruction dans son plan d'entreprise.

En août 2019, le GC a transféré à la CDEV ses activités de gestion des accords de participation au bénéfice net (la « PBN ») et de participation accessoire au bénéfice net (la « PABN ») dans le cadre du projet de développement Hibernia, lesquelles relevaient auparavant de Ressources naturelles Canada.

Le siège social de la CDEV est situé au 79, rue Wellington Ouest, bureau 3000, case 270, Centre TD, Toronto (Ontario) M5K 1N2. L'établissement principal de la Corporation est situé au 161, rue Bay, bureau 4540, Toronto (Ontario) M5J 2S1.

Filiales

- i. La Corporation Trans Mountain et Financière Canada TMP Ltée ont été constituées en 2018 en vertu de la LCSA. Les sociétés sont assujetties à la LGFP. Financière Canada TMP est le mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada. CTM est également assujettie à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. CTM est une société d'État non-mandataire, ce qui lui permet d'emprunter auprès de parties autres que le GC.

CTM possède et exploite le réseau pipelinier Trans Mountain (le « réseau TMPL ») et le pipeline de Puget Sound (le « pipeline Puget »). Le 1^{er} mai 2024, Trans Mountain a entamé l'exploitation commerciale du projet d'agrandissement du réseau Trans Mountain (« PARTM »), qui a fait passer la capacité de TMPL d'environ 300 000 barils par jour à environ 890 000 barils par jour. Ensemble, le pipeline nouvellement construit et le pipeline d'origine constituent le réseau pipelinier agrandi (le « réseau agrandi »).

- ii. Financière TMP est la société mère de CTM. Elle fournit à CTM du financement sous forme d'emprunts et de capitaux propres financés au moyen de prêts auprès de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, qui sont gérés par Exportation et développement Canada (EDC). Se reporter à la note 11 pour de plus amples renseignements sur les emprunts.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

1. Entité présentant l'information financière (suite) :

- iii. CEI a été constituée en vertu de la LCSA. Elle est assujettie à la LGFP, est mandataire de Sa Majesté le Roi du chef du Canada et n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de ses actifs et de ses activités à la Corporation Cameco (« Cameco ») en contrepartie d'une partie du capital social de cette dernière et d'un billet à ordre. À la suite de la vente des actions de Cameco et à la reprise d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en trésorerie tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important que détient CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre de la remise en état d'un site et des obligations au titre des prestations de retraite définies.
- iv. La SGCH a été constituée en vertu de la LCSA et a été acquise par la CDEV en mars 1993. La SGCH est assujettie à la LGFP et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir et de gérer sa participation dans le projet de développement Hibernia (le « projet Hibernia »), un projet de mise en valeur et de production de pétrole situé au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador. Le projet Hibernia comprend le champ pétrolifère original du projet Hibernia, dans lequel la SGCH détient une participation directe de 8,5 %, et le secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia (le « secteur unitaire du PSH »), dans lequel la SGCH détient actuellement une participation directe de 5,67 %. La participation directe détenue par la SGCH dans le secteur unitaire du PSH est assujettie à des ajustements conformément aux dispositions applicables de l'entente du secteur unitaire du PSH. Le projet Hibernia revêt une importance stratégique pour la SGCH, puisqu'il constitue l'unique activité générant la totalité des produits tirés du pétrole brut. Un compte est maintenu au nom des propriétaires de participations directes dans le projet de développement Hibernia et le secteur unitaire du PSH par son exploitant, respectivement Société d'exploitation et de développement d'Hibernia ltée (la « SEDH ») et ExxonMobil Canada Properties, agissant à titre de mandataire (un « compte conjoint »). Toutes les dépenses conjointes liées au projet sont imputées au compte conjoint, lequel est détenu et financé par les participants selon leurs participations directes.
- v. Le 10 mai 2020, un décret (C.P. 2020-0305) a donné instruction à la CDEV, en vertu de l'article 89 de la LGFP, de constituer une filiale, et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'administration par la filiale d'un programme de soutien au crédit pour les grandes entreprises canadiennes en réponse à l'urgence relative à la COVID-19, conformément à toute instruction pouvant être donnée à cette filiale. Le 11 mai 2020, la CFUEC a été constituée conformément au décret en question. La CFUEC a été constituée en vertu de la LCSA pour administrer, approuver et financer les transactions conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances relativement au programme de Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « programme de CUGE » ou le « CUGE »), qui a été conçu pour fournir un financement intermédiaire aux plus grands employeurs du Canada en réponse à l'urgence sanitaire de la COVID-19. La CFUEC est assujettie à la LGFP, mais n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Conformément aux directives de la ministre des Finances, la CFUEC n'accepte plus et ne traite plus de nouvelles demandes de prêt au titre du CUGE depuis juillet 2022.

Le 23 mars 2025, la CDEV a reçu une directive (C.P. 2025-0455) en vertu de l'article 89 de la LGFP lui ordonnant d'administrer une nouvelle facilité de soutien au crédit pour les grandes entreprises canadiennes touchées par des droits de douane et des contre-mesures réels et potentiels, conformément aux conditions approuvées par le ministre des Finances. Le même jour, la CDEV a reçu une directive (C.P. 2025-0456) en vertu de l'article 89 de la LGFP de prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'administration par la CFUEC de cette nouvelle facilité de soutien au crédit, conformément à toute instruction pouvant être donnée à la CFUEC. En outre, un décret a été émis le 23 mars 2025 en vertu de l'alinéa 60.2 (2)a) de la LGFP pour autoriser le ministre des Finances à conclure un contrat avec la CFUEC afin de souscrire des titres d'une valeur maximale de 10 milliards de dollars pour financer cette nouvelle facilité de soutien au crédit.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

1. Entité présentant l'information financière (suite) :

- vi. La CDEV a reçu une directive (C.P. 2022-1269) le 2 décembre 2022 en vertu de l'article 89 de la LGFP visant à constituer une filiale en propriété exclusive portant le nom de Fonds de croissance du Canada Inc. et à prendre les mesures nécessaires afin de faciliter l'établissement de la filiale en tant que nouveau fonds d'investissement public prenant, dans le cadre de son mandat, des décisions en matière d'investissement, sans lien de dépendance avec le GC, et selon les termes de la directive (C.P. 2022-1272) remise à la filiale.

Le 13 décembre 2022, le Fonds de croissance du Canada Inc. a été constitué en vertu de la LCSA et autorisé à émettre des actions ordinaires et des actions privilégiées de catégorie A. Le FCC a pour mandat de bâtir un portefeuille d'investissements qui catalyseront d'importants investissements du secteur privé dans des entreprises et des projets canadiens afin de contribuer à faire croître l'économie canadienne à la vitesse et à l'échelle jusqu'à la réduction des émissions. Comme annoncé dans le budget de 2023, le FCC a fait appel aux services et à l'expertise de l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public (« Investissements PSP ») et de son personnel pour la mise en œuvre du mandat du FCC. Une filiale en propriété exclusive d'Investissements PSP, Gestion d'actifs Fonds de croissance du Canada inc. (« GAFCC ») agit à titre de gestionnaire des placements indépendant du FCC.

- vii. Le 31 janvier 2023, la CDEV a reçu une directive (C.P. 2023-39) en vertu de l'article 89 de la LGFP afin de constituer une filiale en propriété exclusive et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter la mise en œuvre des objectifs de la filiale. Le 8 février 2023, la Corporation a constitué en société la CIC en vertu de la LCSA. La CIC a reçu le mandat de contribuer à maximiser les investissements des entreprises dans la recherche et le développement dans tous les secteurs et dans toutes les régions du Canada, afin de promouvoir une croissance économique fondée sur l'innovation. Le GC Canada a annoncé en décembre 2023 que la mise en œuvre complète de la CIC était prévue au plus tard en 2026-2027.

- viii. Le 21 juin 2024, la CDEV a reçu une directive (C.P. 2024-0808) en vertu de l'article 89 de la LGFP afin de constituer une filiale en propriété exclusive et de prendre les mesures nécessaires pour faciliter les transactions de la filiale en propriété exclusive, en ce qui a trait au programme Télésat, connu sous le nom de Télésat Lightspeed, conformément à toute directive pouvant être remise à cette filiale. La filiale en propriété exclusive a reçu une directive (C.P. 2024-0812) le 21 juin 2024, l'autorisant, en vertu de l'alinéa 91 (1) b) de la LGFP, à acquérir des actions de Télésat LEO Inc. et l'autorisant, en vertu de l'alinéa 91 (3) b) de la LGFP, à vendre, à aliéner ou à louer la totalité ou la quasi-totalité de ses actifs. Le 5 septembre 2024, 16342451 Canada Inc. a été constituée en société en vertu de la LCSA et autorisée à émettre des actions ordinaires. 16342451 Canada Inc. a reçu une directive (C.P. 2024-0811) à i) consentir un prêt à Télésat LEO Inc. dans le cadre du programme de Télésat, connu sous le nom de Télésat Lightspeed, ii) administrer le prêt, y compris apporter des modifications à ce prêt, accorder des renonciations ou des consentements à cet égard et faire valoir les droits qui en découlent, selon ce que la filiale en propriété exclusive peut juger souhaitable, et iii) gérer le prêt, y compris la cession de tout bon de souscription ou de toute action acquise dans le cadre du prêt. Un contrat de prêt a été signé avec Télésat LEO le 13 septembre 2024. Le 15 novembre 2024, un accord de prêt a été signé avec Sa Majesté le Roi du chef du Canada, administré par EDC. 16342451 Canada Inc. a reçu des bons de souscription de Télésat LEO Inc. (« bons de souscription de Télésat LEO ») le 15 novembre 2024. Se reporter à la note 12 pour plus de détails.

- ix. Le 25 octobre 2024, la CDEV a reçu une directive (P.C. 2024 1142) en vertu de l'article 89 de la LGFP, qui stipulait que la CDEV devait obtenir la constitution en sociétés par actions, en vertu de la LCSA, d'une filiale en propriété exclusive et prendre les mesures nécessaires pour faciliter l'administration par la filiale des garanties de prêts pour les Autochtones conformément à toute directive qui pourrait être remise à cette filiale. La filiale en propriété exclusive a reçu une directive (C.P. 2024-1143) le 25 octobre 2024, en vertu de l'article 89 (1) de la LGFP, ordonnant à la filiale en propriété exclusive de la CDEV de prendre les mesures nécessaires pour mettre en œuvre son mandat, conformément aux modalités approuvées par le ministre des Finances. La filiale en propriété exclusive a été désignée société d'État mandataire en vertu de l'article 262 de la *Loi no 1 d'exécution du budget de 2024*.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

1. Entité présentant l'information financière (suite) :

Le 16 décembre 2024, la CGPAC a été constituée en vertu de la LCSA et est autorisée à émettre des actions ordinaires. La CGPAC a pour mandat d'offrir des garanties de prêts aux Autochtones et sera responsable de diverses activités administratives et opérationnelles liées à l'octroi des garanties. La CGPAC n'a eu aucune activité financière au cours de l'exercice 2024 et du premier trimestre 2025. Le 23 mars 2025, un décret a été émis en vertu du paragraphe 261 (1) de la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2024*, autorisant la CGPAC à augmenter le montant de l'ensemble du principal et des intérêts relatifs à toutes les garanties qui lui ont été fournies, pour le faire passer de 5 milliards de dollars à 10 milliards de dollars.

2. Base d'établissement :

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board et applicables aux périodes intermédiaires, notamment la Norme comptable internationale (IAS) 34 *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires ne comprennent pas toute l'information exigée pour des états financiers annuels complets, et doivent donc être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes afférentes pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Le conseil d'administration a approuvé la publication des états financiers consolidés résumés intermédiaires le 15 mai 2025.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été établis au coût historique, comme il est indiqué dans les méthodes comptables ci-dessous, sauf si les normes IFRS de comptabilité le permettent et sauf indication contraire dans les présentes notes.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

À moins d'indication contraire, les montants sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle des activités de la Corporation, à l'exception du pipeline Puget, dont la monnaie fonctionnelle est le dollar américain.

3. Informations significatives sur les méthodes comptables :

Ces états financiers consolidés résumés intermédiaires ont été préparés selon les mêmes méthodes comptables et méthodes d'application que celles présentées à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, à l'exception des méthodes comptables qui ont été modifiées par suite de l'adoption de nouvelles normes, modifications ou interprétations comptables entrant en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025, comme décrit ci-après. En outre, les impôts sur le résultat des périodes intermédiaires sont comptabilisés en utilisant le taux d'imposition qui serait applicable au résultat annuel total attendu.

a) Changements de méthodes comptables

Les normes, modifications de normes et interprétations comptables suivantes publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et présentées dans le Manuel de CPA Canada sont entrées en vigueur pour la première fois au cours de l'exercice à l'étude et ont été adoptées en date du 1^{er} janvier 2025 conformément aux dispositions transitoires applicables.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

3. Informations significatives sur les méthodes comptables (suite) :

b) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement en temps opportun d'états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Corporation exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits et des charges, ainsi que toute divulgation. Les résultats réels pourraient différer de façon significative de ces estimations.

Subvention gouvernementale

La Corporation a comptabilisé deux subventions gouvernementales distinctes liées aux prêts de Financière Canada TMP auprès d'EDC et à la convention de prêt avec EDC pour le financement du prêt de Télésat.

La Corporation a comptabilisé l'avantage tiré des prêts du GC assortis d'un taux d'intérêt inférieur à celui du marché comme une subvention gouvernementale. La valeur de la subvention est calculée comme la différence entre la juste valeur du prêt et sa valeur nominale à la date d'entrée en vigueur. Pour déterminer la juste valeur des prêts, la méthode des flux de trésorerie actualisés est appliquée, en tenant compte de la valeur actuelle des paiements futurs actualisés au taux du marché. La juste valeur du prêt est sensible aux variations du taux du marché. La détermination du taux d'intérêt du marché requiert un jugement important, car le taux du marché pour des prêts similaires n'est pas directement observable.

Le taux du marché est déterminé au moment de la signature de la convention de prêt. Les prélèvements ultérieurs sont traités comme un engagement de continuation à la date de signature, la subvention gouvernementale étant calculée à l'aide de la marge à la signature.

Le taux d'une transaction similaire comportant un tiers prêteur pour un projet comparable a été considéré comme approprié pour actualiser les flux de trésorerie (CORRA +1,25 : 4,54 % en 2024) du prêt d'EDC auprès de Financière Canada TMP. Un taux du marché de CORRA +6,79 % a été jugé approprié pour actualiser les flux de trésorerie du prêt d'EDC auprès de 16342451 Canada Inc. Il est supposé que le taux du marché est équivalent au taux du marché du prêt de Télésat à la constitution.

Des différences entre les taux d'intérêt estimés du marché se traduiraient par des valeurs sensiblement différentes pour la subvention et le prêt. Si le taux du marché augmente, la juste valeur du prêt diminue, ce qui entraîne une augmentation de la valeur de la subvention, et inversement. Il n'y a pas de conditions non remplies ni d'autres éventualités liées à la subvention gouvernementale. Les hypothèses et les estimations sous-jacentes sont revues sur une base continue. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les estimations ont été revues et tout autre exercice subséquent concerné. Les autres jugements critiques et les principales sources d'incertitude des estimations sont les mêmes que ceux présentés à la note 3w) des états financiers consolidés annuels de la Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4. Trésorerie soumise à restrictions

	31 mars 2025	31 décembre 2024
Trésorerie soumise à restrictions – détenue par CTM au titre des coûts d'abandon futurs	5 589 \$	1 872 \$
Trésorerie soumise à restrictions – détenue par CTM à titre de garantie	982	982
Trésorerie soumise à restrictions – lettres de crédit de la SGCH	8 732	8 732
	15 303 \$	11 586 \$

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

5. Immobilisations corporelles :

	Travaux de construction en cours	Pipeline	Actifs de mise en valeur du pétrole, installations de production et siège social	TOTAL
Coût				
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	30 332 636 \$	3 840 090 \$	602 965 \$	34 775 691 \$
Entrées	2 226 957	-	29 214	2 256 171
Transferts	(32 490 935)	32 490 935	-	-
Ajustements de démantèlement	-	(155 921)	7 019	(148 902)
Décomptabilisation	-	(14 931)	-	(14 931)
Variation des cours de change	1 142	25 816	-	26 958
Solde au 31 décembre 2024	69 800 \$	36 185 989 \$	639 198 \$	36 894 987 \$
Entrées	(75 879)	-	6 934	(68 945)
Transferts	46 834	(46 834)	-	-
Ajustements de démantèlement	-	17 162	2 203	19 365
Décomptabilisation	-	(436)	-	(436)
Variation des cours de change	(37)	(232)	-	(269)
Solde au 31 mars 2025	40 718 \$	36 155 649 \$	648 335 \$	36 844 702 \$
Épuisement et amortissement cumulé				
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	- \$	529 835 \$	505 121 \$	1 034 956 \$
Épuisement et amortissement	-	585 017	26 078	611 095
Décomptabilisation	-	(3 773)	-	(3 773)
Variation des cours de change	-	4 864	-	4 864
Solde au 31 décembre 2024	- \$	1 115 943 \$	531 199 \$	1 647 142 \$
Épuisement et amortissement	-	208 998	5 909	214 907
Décomptabilisation	-	(136)	-	(136)
Variation des cours de change	-	(51)	-	(51)
Solde au 31 mars 2025	- \$	1 324 754 \$	537 108 \$	1 861 862 \$
Valeurs comptables :				
Au 31 décembre 2024	69 800 \$	35 070 046 \$	107 999 \$	35 247 845 \$
Au 31 mars 2025	40 718 \$	34 830 895 \$	111 227 \$	34 982 840 \$

Le 1^{er} mai 2024, à la mise en service commerciale du réseau agrandi, les actifs du PARTM ont été transférés des travaux de construction en cours vers leur catégorie respective d'immobilisation corporelle, ce qui a marqué le début de l'amortissement et la fin de la comptabilisation des intérêts à l'actif.

Des coûts de construction continuent d'être engagés pour le PARTM pour le nettoyage, la remise en état et les travaux de voirie et de génie civil restants. Au 31 mars 2025, les travaux de construction en cours liés au PARTM s'élevaient à néant, contre 26,8 millions de dollars au 31 décembre 2024, et les travaux de construction en cours liés aux dépenses d'investissement sur le réseau pipelinier existant s'élevaient à 40,8 millions de dollars au 31 mars 2025, contre 43 millions de dollars au 31 décembre 2024.

Au 31 mars 2025, les coûts qui se rapportent aux actifs de mise en valeur du pétrole et installations de production sujets au calcul de l'épuisement et de l'amortissement incluent des coûts de mise en valeur futurs de 498 567 \$ (505 500 \$ au 31 décembre 2024). Pour des renseignements sur les ajustements de démantèlement, se reporter à la note 10, Provisions.

Au cours de la période close le 31 mars 2025, aucun intérêt inscrit à l'actif n'a été inclus dans les entrées liées aux travaux de construction en cours – pipeline (421 423 \$ en 2024).

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

5. Immobilisations corporelles (suite) :

Chaque date de clôture, la Corporation évalue ses UGT afin de déceler des indices de dépréciation ou lorsque les faits et circonstances suggèrent que la valeur comptable pourrait excéder la valeur recouvrable. Les pertes de valeur comptabilisées au cours de périodes antérieures, autres que les pertes de valeur du goodwill, sont évaluées à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices que les pertes de valeur n'existent plus ou ont diminué.

UGT des installations de mise en valeur et de production de pétrole

Aucun indice de dépréciation n'a été relevé pour l'UGT des installations de mise en valeur et de production de pétrole au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024 et, par conséquent, aucun test de dépréciation n'a été requis.

UGT du pipeline

Aucun changement important dans les activités existantes de CTM ou dans les travaux de construction du PARTM ne laisse présumer une perte de valeur. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire d'effectuer un test de dépréciation au 31 mars 2025 ou au 31 décembre 2024. Pour plus de détails, voir les états financiers consolidés annuels de la Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

6. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location :

La Corporation loue certains actifs, notamment des immeubles de bureaux, des terrains et du matériel.

La catégorie « matériel » comprend la quote-part de la Corporation attribuable à sa participation directe dans trois navires de soutien loués par la SEDH au nom des propriétaires du projet Hibernia. Les contrats de location sont assortis de paiements mensuels fixes et sont en vigueur jusqu'en 2032. Les contrats de location visant du matériel comprennent également du matériel de camp de construction, de l'équipement utilisé pour l'exploitation du pipeline, des véhicules et du matériel de bureau.

La catégorie « terrains » comprend la location d'un espace au terminal maritime de Westridge, qui se compose d'une superficie de terres et d'une surface d'eau, ainsi que de terrains destinés à des stations de pompage et à des constructions temporaires. La durée des contrats de location connexes s'étend jusqu'en 2105.

La catégorie « bâtiments » comprend les paiements mensuels fixes au titre de la location qui sont effectués à l'égard de locaux d'immeubles de bureaux de la Corporation situés en Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario. La durée des contrats de location s'étend jusqu'en 2031. Les modifications apportées aux contrats de location en 2024 reflètent les prolongations de la durée des contrats et les rajustements de tarifs pour deux des navires de soutien et pour un des contrats de location des bureaux de la Corporation, à la suite d'une renégociation des conditions contractuelles.

Certains contrats comportent des options de renouvellement. La Corporation n'a pas la certitude raisonnable qu'elle exercera ces options, et l'exercice de celles-ci dépendra de l'évolution du marché et des besoins de la Corporation au moment où ces options pourront être exercées. Certains contrats de location sont assujettis à des variations annuelles de l'indice des prix à la consommation (l'« IPC »), l'obligation locative étant réévaluée lorsque l'IPC varie. De plus, certains contrats de location immobiliers comportent des paiements variables au titre de la location qui sont liés aux coûts d'exploitation.

La Corporation n'est pas exposée à un risque de sorties de trésorerie additionnelles importantes qui ne sont pas déjà reflétées dans le montant présenté des obligations locatives, mis à part certaines pénalités pour résiliation que la Corporation n'a pas la certitude raisonnable de devoir verser au 31 mars 2025.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

6. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location (suite) :

État consolidé de la situation financière :

Le tableau qui suit présente les actifs au titre de droits d'utilisation :

	Matériel et véhicules	Terrains et bâtiments	Total
1 ^{er} janvier 2024	17 035 \$	43 494 \$	60 529 \$
Entrées	8 061	948	9 009
Modifications de contrats de location	10 391	1 930	12 321
Avantages incitatifs	-	(3 120)	(3 120)
Amortissement*	(7 395)	(7 925)	(15 320)
Change	117	-	117
31 décembre 2024	28 209 \$	35 327 \$	63 536 \$
Entrées	1 166	-	1 166
Modifications de contrats de location	-	(6)	(6)
Amortissement*	(1 460)	(547)	(2 007)
Change	(1)	-	(1)
31 mars 2025	27 914 \$	34 774 \$	62 688 \$

*Y compris des coûts d'amortissement inscrits à l'actif à titre d'entrées d'immobilisations corporelles de 23 \$ et de 2 798 \$, respectivement, pour les périodes closes les 31 mars 2025 et 2024.

Les obligations locatives se présentent comme suit :

	Trimestre clos le 31 mars 2025	Exercice clos le 31 décembre 2024
Obligations locatives, solde d'ouverture	76 904 \$	74 491 \$
Entrées	1 166	9 009
Modifications de contrats de location	(6)	12 321
Charge d'intérêts	1 004	4 047
Paievements au titre de la location	(3 206)	(23 124)
Variation des cours de change	(2)	160
Obligations locatives, solde de clôture	75 860 \$	76 904 \$
Partie courante	10 734 \$	10 685 \$
Partie non courante	65 126	66 219
	75 860 \$	76 904 \$

État consolidé du résultat global et tableau consolidé des flux de trésorerie :

	Trimestre clos le 31 mars	
	2025	2024
État consolidé du résultat global :		
Intérêts sur les obligations locatives	1 004 \$	1 013 \$
Moins : les intérêts inscrits à l'actif	(1)	(110)
Intérêts sur les obligations locatives, montant net	1 003 \$	903 \$
Tableau consolidé des flux de trésorerie :		
Total des sorties de fonds au titre des contrats de location	(3 206) \$	(4 858) \$

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

6. Actifs au titre de droits d'utilisation et contrats de location (suite) :

Bailleur

Les contrats de location simple dont la Corporation est le bailleur se rapportent à des réservoirs de stockage appartenant à la Corporation et des logements situés le long de l'emprise du pipeline ou à proximité de stations de pompage. Pour l'exercice clos le 31 mars 2025, les produits locatifs tirés des contrats de location simple de réservoirs de stockage comptabilisés dans les « Produits locatifs » se sont établis à 15 569 \$ (13 990 \$ en 2024), et ils comprennent les paiements au titre de la location variables décrits ci-dessus.

7. Autres actifs :

	31 mars 2025	31 décembre 2024
Valeur recouvrable de la WCMRC	133 780 \$	145 329 \$
Logiciels à usage interne	37 653	38 421
Projets recouvrables	9 456	11 664
Autres	16 462	18 029
	197 351 \$	213 443 \$

CTM a fourni à la Western Canada Marine Response Corporation (la « WCMRC ») les fonds dont elle a besoin pour ses interventions en cas de déversements pétroliers, compte tenu de l'augmentation prévue de la circulation liée au PARTM (*Enhanced Response Regime* ou régime d'intervention amélioré). Les coûts liés à ce régime ont été remis à la WCMRC par CTM. CTM a commencé la perception de ces paiements, qui s'étendra sur une période pouvant aller jusqu'à cinq ans, par le biais de la redevance de recouvrement des coûts du régime d'intervention amélioré (*Enhanced Response Regime Cost Recovery Fee*), qui est un élément des droits variables liés au transport vers le terminal maritime Westridge. Des actifs des régimes de 12 509 \$ (12 049 \$ en 2024) sont inclus dans le poste « Autres » ci-dessus. Les projets recouvrables concernent les coûts des projets qui sont remboursables par des tiers.

8. Bons de souscription de Télésat LEO :

Le 15 novembre 2024, en échange de l'engagement de prêt (se reporter à la note 12), une filiale de la Corporation a reçu des bons de souscription de Télésat LEO. La transaction permet à la Corporation d'acquérir une action ordinaire par bon de souscription, soit 346 551 bons de souscription au prix d'exercice de 982,2713 \$ US, ce qui lui permet d'acquérir une participation pleinement diluée de 10 % dans Télésat LEO. Les bons de souscription de Télésat LEO peuvent être exercés en tout ou en partie et à tout moment après le deuxième anniversaire de leur date d'émission, et jusqu'à dix ans après leur date d'émission (sous réserve des modalités d'acquisition et des autres conditions de l'accord sur les bons de souscription).

Les bons de souscription sont classés comme des actifs financiers dérivés et sont initialement comptabilisés à la juste valeur de 380 096 \$, puis évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. En 2024, la Corporation a comptabilisé des gains de juste valeur de 7 360 \$ liés aux bons de souscription de Télésat LEO dans les autres produits. Se reporter à la note 19 pour l'évaluation de la juste valeur et de la gestion des risques. Au cours de la période close le 31 mars 2025, d'autres produits, d'un montant de 37 791 \$, ont été comptabilisés après la réalisation de profits (pertes) de juste valeur liés aux bons de souscription de Télésat LEO (néant en 2024).

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

9. Autres passifs courants :

	31 mars 2025	31 décembre 2024
Primes au quai	47 468 \$	47 092 \$
Coûts environnementaux à payer	3 807	2 326
Obligation au titre des prestations définies	1 960	1 960
Passifs sur contrat	116 002	134 411
Obligations de compensation liées aux émissions générées par la construction du PARTM	25 000	48 772
Autres	12 582	11 591
	206 819 \$	246 152 \$

10. Provisions :

La variation des provisions au titre des obligations de démantèlement et de la remise en état d'un site se présente comme suit :

	Obligations de démantèlement			Remise en état d'un site
	Pipeline	Puits et installations	Total	
Solde au 1 ^{er} janvier 2024	522 275 \$	123 667 \$	645 942 \$	3 204 \$
Provisions additionnelles	224 331	-	224 331	113
Modifications des estimations	(300 223)	13 303	(286 920)	(258)
Obligations réglées	(7 056)	(4 401)	(11 457)	(1 384)
Variation du taux d'actualisation	(80 029)	(6 284)	(86 313)	359
Incidence des fluctuations du change	3 482	-	3 482	-
Désactualisation	16 979	3 953	20 932	77
Solde au 31 décembre 2024	379 759 \$	130 238 \$	509 997 \$	2 111 \$
Modifications des estimations	(430)	(522)	(952)	-
Obligations réglées	241	(803)	(562)	-
Variation du taux d'actualisation	17 591	2 725	20 316	9
Incidence des fluctuations du change	(20)	-	(20)	-
Désactualisation	2 947	1 002	3 949	-
Solde au 31 mars 2025	400 088 \$	132 640 \$	532 728 \$	2 120 \$
Partie courante	8 749 \$	2 168 \$	10 917 \$	2 120 \$
Partie non courante	391 339	130 472	521 811	-
	400 088 \$	132 640 \$	532 728 \$	2 120 \$

a) Provision au titre des obligations de démantèlement des puits et des installations

La provision au titre des obligations de démantèlement a été constituée en fonction de la participation nette de la Corporation dans les puits et les installations, d'une estimation de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et installations, ainsi que d'une estimation du moment où les coûts seront engagés. La Corporation estime que le passif futur non actualisé totalisait 247 516 \$ au 31 mars 2025 (249 100 \$ au 31 décembre 2024). Les coûts estimés des obligations de démantèlement peuvent varier grandement en fonction de facteurs tels que les antécédents d'exploitation et les modifications des lois et règlements.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non auditées)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

10. Provisions (suite) :

Ces obligations seront réglées en fonction du calendrier prévu d'abandon, qui s'échelonne actuellement jusqu'en 2048, en fonction de la durée d'utilité des actifs sous-jacents. La provision a été calculée au 31 mars 2025 selon un taux d'inflation moyen de 2,5 % (2,5 % au 31 décembre 2024) et a été actualisée selon un taux sans risque moyen de 3,12 % (3,27 % au 31 décembre 2024).

b) Provision au titre des obligations de démantèlement des actifs liés aux pipelines

La provision au titre des obligations de démantèlement des actifs liés aux pipelines est fondée sur l'estimation par la direction des coûts de cessation d'exploitation, estimés à 400 088 \$ au 31 mars 2025 (379 759 \$ au 31 décembre 2024), actualisés à l'aide d'un taux moyen sans risque de 3,20 % (3,33 % au 31 décembre 2024). Des dispositions supplémentaires ont été prévues pour tenir compte de l'entrée en vigueur du réseau agrandi le 1^{er} mai 2024. Le montant non actualisé du passif de démantèlement est estimé à 1 847 000 \$ (1 847 000 au 31 décembre 2024) compte tenu d'un taux d'inflation de 2,00 % (2,00 % au 31 décembre 2024), et ces obligations seront réglées en fonction du calendrier d'abandon, qui s'étend actuellement jusqu'en 2075.

La provision au titre des obligations de démantèlement reflète les flux de trésorerie actualisés qui devraient être affectés au démantèlement du réseau de pipelines de CTM. La durée d'utilité économique moyenne pondérée des actifs couverts par l'obligation de démantèlement est estimée à 47 ans. La durée d'utilité économique estimée sert à déterminer les flux de trésorerie non actualisés au moment du démantèlement et reflète le calendrier attendu des sorties de fonds au titre de la provision.

11. Emprunts :

Emprunts auprès d'EDC

- i. Le 29 août 2018, la Corporation, par l'intermédiaire de Financière TMP, a conclu des conventions de crédit avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada. Les facilités font partie du Compte du Canada du gouvernement, qui est administré par EDC. Le 25 mars 2019, la Corporation a conclu avec la Régie une convention de crédit modifiée qui lui permet d'emprunter des fonds qui serviront à fournir les sûretés financières pour le réseau TMPL que pourrait exiger la Régie. La facilité d'acquisition a servi à financer l'acquisition des entités du réseau TMPL. La facilité de construction a été utilisée principalement pour financer la construction du PARTM. La facilité de la Régie permet à la Corporation d'emprunter des fonds qui serviront à fournir les sûretés financières que pourrait exiger la Régie au titre du pipeline Trans Mountain. Avec prise d'effet le 27 juin 2024, les dates d'échéance de toutes les facilités d'emprunt auprès du GC ont été modifiées pour le 29 août 2027.

Le 13 décembre 2024, une convention de crédit modifiée et reformulée pour les facilités d'acquisition, de construction, de refinancement et de fonds de roulement (la « convention de crédit de Financière TMP ») a été conclue entre Sa Majesté le Roi du chef du Canada, en tant que prêteur, et Financière TMP, en tant qu'emprunteur, laquelle établit une nouvelle facilité de refinancement et une facilité de fonds de roulement, en plus des facilités existantes. La facilité de refinancement a été mise à disposition pour fournir des fonds à CTM afin de refinancer et de rembourser la dette dans le cadre de la convention de crédit consortiale existante et de rembourser les commissions de garantie correspondantes. En décembre 2024, un montant total de 18 053 000 \$ a été prélevé sur la facilité de refinancement. Le solde de la facilité de refinancement qui n'a pas été prélevé avant le 17 janvier 2025 a été annulé. La facilité de crédit renouvelable pour fonds de roulement est mise à disposition pour fournir des avances à CTM afin de combler ses besoins en fonds de roulement et ses besoins généraux.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

11. Emprunts (suite) :

Modification de prêt

Les prêts d'acquisition et de construction existants sont maintenus conformément aux modalités de la convention de crédit modifiée de Financière TMP. En vertu de cette convention :

- La date d'échéance de toutes les facilités du GC a été reportée au 31 août 2032.
- Le taux d'intérêt pour les facilités d'acquisition et de construction a été révisé de 4,7 % à 3,01 %, avec effet au 30 juin 2024.
- Les intérêts sur les prêts existants ont été payés en nature et ajoutés au solde de la facilité de construction deux fois l'an.
- Les intérêts sur la facilité de refinancement de 3,01 % seront également payés en nature et ajoutés au solde de la facilité de refinancement au 30 juin 2025.
- Après le 30 juin 2025, les intérêts sur toutes les facilités seront payés en espèces deux fois par année.

Conformément à la norme IFRS 9, la Corporation a procédé à une évaluation quantitative des modifications apportées aux facilités d'acquisition et de construction. La valeur actuelle des flux de trésorerie, selon les modalités modifiées, et actualisée au taux d'intérêt effectif initial, diffère de plus de 10 % de la valeur actuelle des flux de trésorerie restants aux termes des modalités du prêt initial. Par conséquent, la modification a été jugée substantielle, ce qui a entraîné la décomptabilisation du passif financier existant (valeur comptable de 17 524 707 \$) et la comptabilisation d'un nouveau passif à sa juste valeur (15 822 820 \$).

Il en résulte un gain différé de 1 701 887 \$ provenant de la modification du prêt, qui est inclus dans le total de la subvention gouvernementale comptabilisée (voir la section « Subvention gouvernementale » ci-dessous).

- ii. Le 15 novembre 2024, 16342451 Canada Inc. a signé une convention de prêt avec EDC (la « convention de crédit de 16342451 Canada Inc. ») pour un prêt maximal de 2,14 milliards de dollars, plus tout intérêt en nature inscrit à l'actif, à déboursier sur une base non renouvelable au fur et à mesure que des prélèvements sont effectués sur le prêt de Télésat. Le prêt d'EDC est assorti d'un taux d'intérêt équivalent au taux CORRA. Se reporter à la note 12 pour plus d'informations sur la nature et les conditions du prêt d'EDC.

Le crédit total disponible pour 16342451 Canada Inc. était de 2,14 milliards de dollars, dont 286 457 dollars étaient utilisés au 31 mars 2025 (néant au 31 décembre 2024). Au cours du trimestre, des intérêts en nature de 1 040 \$ ont été ajoutés au solde restant. Le prêt arrive à échéance le jour du quinzième anniversaire de la date de l'avance initiale.

Subventions gouvernementales

- i. Le taux d'intérêt révisé de 3,01 % pour les facilités de crédit de refinancement existantes et nouvelles conclues avec EDC aux termes de la convention de crédit de Financière TMP a été jugé inférieur au taux d'intérêt du marché pour la période de prolongation. En conséquence, l'avantage tiré de l'intérêt a rempli les conditions d'une subvention gouvernementale selon la norme IAS 20. La juste valeur des prêts a été calculée selon un taux de marché estimé de 4,54 %, et la différence, totalisant 3 452 640 \$, a été comptabilisée comme produits différés – subvention gouvernementale dans l'état consolidé de la situation financière au 13 décembre 2024. Le montant total des produits différés comprend l'incidence de la modification du prêt décrite ci-dessus.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

11. Emprunts (suite) :

Le profit sera amorti sur la durée restante des prêts. Pour la période close le 31 mars 2025, un montant de 90 081 \$ a été comptabilisé à titre d'amortissement des produits différés – subvention gouvernementale et a été déduit des charges d'intérêts brutes (13 296 \$ au 31 décembre 2024).

- ii. Les intérêts au taux CORRA dans le cadre de la convention de crédit de 16342451 Canada Inc. ont été déterminés comme étant inférieurs à ceux du marché et ont satisfait aux conditions d'une subvention gouvernementale aux termes d'IAS 20. À l'origine, le taux d'intérêt nominal du prêt au taux CORRA était de 3,52 %. La juste valeur du prêt d'EDC a été calculée sur la base d'un taux d'intérêt du marché estimé au taux CORRA + 6,79 %. Par conséquent, à chaque date de prélèvement, le taux du marché dépassant le taux CORRA à l'origine de 6,79 % sera utilisé pour comptabiliser les produits différés au titre de la subvention gouvernementale. L'avantage sera ensuite comptabilisé dans les produits sur la durée restante du prêt d'EDC.

Au cours de la période close le 31 mars 2025, la Corporation a comptabilisé 112 691 \$ dans les produits différés – subvention gouvernementale à l'état consolidé de la situation financière. Pour la période close le 31 mars 2025, un montant de 833 \$ a été comptabilisé à titre de produits tirés de la subvention et a été déduit des charges d'intérêts brutes.

Le solde total des produits différés – subvention gouvernementale se présente comme suit :

Produits différés – subventions gouvernementales	31 mars 2025	31 décembre 2024
Produits différés – 16342451 Canada Inc. Prêt	111 858	-
Produits différés – Prêts de Financière TMP	3 349 263	3 439 344
Total des produits différés – subventions gouvernementales	3 461 121	3 439 344

Le tableau suivant présente le détail des facilités de prêt au 31 mars 2025 :

Facilité	Total du crédit disponible 31 mars 2025 ⁽⁴⁾	Solde au 31 mars 2025	Solde au 31 décembre 2024	Commission		Date d'échéance
				Taux d'intérêt sur montants décaissés	d'attente sur montants non décaissés	
Acquisition	4,670,000 \$	4,202,928 \$	4,157,166 \$	3.01%	-	31 août 2032
Construction	13,500,000 \$	11,829,135 \$	11,700,337 \$	3.01%	-	31 août 2032
Régie ⁽²⁾	550,000 \$	- \$	- \$	3.01%	0.30%	31 décembre 2035
Refinancement	19,000,000 \$	16,510,344 \$	16,330,577 \$	3.01%	-	31 août 2032
Fonds de roulement ⁽³⁾	500,000 \$	- \$	- \$	3.01%	-	31 août 2032
Total sous la convention de crédit de Financière TMP		32,542,407 \$	32,188,080 \$			
Convention de crédit de 16342451 Canada Inc.	2,140,000 \$	175,639 \$	- \$	CORRA	-	15 janvier 2040
Total sous 16342451 Canada Inc.		175,639 \$	- \$			
Total auprès du gouvernement		32,718,046 \$	32,188,080 \$			
Présenté comme:						
Partie courante		- \$	- \$			
Partie non courante		32,718,046 \$	32,188,080 \$			

1) La facilité consortiale a été résiliée le 20 décembre 2024.

2) Le taux d'intérêt sur les montants décaissés au titre des facilités du GC était de 4,70 % jusqu'au 2 juillet 2024 et de 3,01 % par la suite. Le changement de taux pour la facilité de la Régie entre en vigueur à partir du 12 janvier 2025.

3) La limite d'emprunt disponible sur la facilité de fonds de roulement de 1 000 000 \$ est limitée par le pouvoir d'emprunt au 31 décembre 2024.

4) En avril 2022, le crédit disponible a été réduit à néant pour les tirages de trésorerie sur les facilités d'acquisition et de construction. Au 17 janvier 2025, le crédit disponible pour les prélèvements en trésorerie sur la facilité de refinancement a été réduit à néant.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non auditées)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

11. Emprunts (suite) :

Au 31 mars 2025, les fonds tirés sur les facilités d'acquisition et de construction s'élevaient à 17 550 304 \$ (17 550 304 \$ au 31 décembre 2024). Le montant total prélevé au 31 mars 2025 sur la facilité de refinancement était de 18 053 000 \$ (18 053 000 \$ en 2024). Au 31 mars 2025, les intérêts contractuels à payer en nature s'élevaient à 131 700 \$ sur les facilités d'acquisition et de construction (1 443 \$ en 2024) et à 156 665 \$ sur la facilité de refinancement (22 677 \$ en 2024).

Le 13 décembre 2024, la date d'échéance de la facilité de la Régie a été reportée au 31 décembre 2035 et le taux d'intérêt sur les montants impayés est passé à 3,01 % à compter du 12 janvier 2025.

Convention de crédit avec un consortium de prêteurs

CTM a conclu une convention de crédit avec un consortium de prêteurs (la « convention de crédit consortiale ») datée du 29 avril 2022 qui comprend une facilité renouvelable non garantie (la « facilité consortiale ») et une garantie fournie par le GC. Se reporter à la note 20 pour plus de renseignements sur la garantie et les frais associés. Le 24 mars 2023, la Corporation a modifié et mis à jour la convention de crédit consortiale pour en faire une facilité renouvelable non garantie de premier rang de deux ans conforme aux principes de l'Équateur 4 et, entre autres changements, l'a modifiée pour y inclure une facilité de lettre de crédit (« facilité LC »). Le 17 mai 2024, la convention de crédit consortiale a été de nouveau modifiée pour reporter la date d'échéance au 31 août 2026 et accroître le crédit disponible pour le faire passer de 17,9 milliards de dollars à 18,9 milliards de dollars. L'augmentation de la facilité consortiale comprenait une augmentation correspondante de la garantie fournie par le GC.

Le 20 décembre 2024, CTM a payé le solde restant et a annulé la facilité consortiale.

Les emprunts aux termes de la facilité consortiale portent intérêt au taux préférentiel canadien ou au taux offert en dollars canadiens ou au taux des opérations de pension à un jour (« CORRA »), majoré des marges applicables et des commissions d'engagement applicables. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, le taux d'intérêt effectif était de 6,2 %.

Facilité de lettres de crédit

Le 5 février 2025, la facilité de crédit et la convention de crédit consortiale ont été annulées. Simultanément, la facilité LC a été remplacée par une facilité de lettre de crédit renouvelable de premier rang sur demande non engagée d'un tiers de 100 millions de dollars (la « facilité LC sur demande »). Toutes les lettres de crédit émises et en cours sont réputées être des lettres de crédit émises dans le cadre de la facilité LC sur demande.

Au 31 mars 2025, CTM avait des lettres de crédit de 62 millions de dollars émises et en cours sur la facilité LC sur demande de 100 millions de dollars. Au 31 décembre 2024, CTM avait des lettres de crédit de 73,4 millions de dollars émises et en cours sur la facilité LC de 100 millions de dollars.

Le total de la charge d'intérêts pour les périodes closes le 31 mars se compose des éléments suivants :

	2025	2024
Intérêts sur les emprunts	356 200 \$	471 971 \$
Amortissement des coûts d'émission de titres d'emprunt	-	1 794
Intérêts sur les contrats de location	1 003	903
Intérêts et commissions inscrits à l'actif	-	(421 423)
Commissions de garantie	18	10 405
Commissions d'attente	407	808
Charge d'intérêt	357 628 \$	64 458 \$
Amortissement des produits différés – subventions gouvernementales	(90 914)	-
Charge d'intérêts, montant net	266 714 \$	64 458 \$

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

12. Engagement de prêt et prêt à recevoir :

Les prêts à taux fixe du GC auprès de Financière TMP portaient un taux d'intérêt effectif de 4,7 % jusqu'au 2 juillet 2024, de 3,01 % jusqu'au 13 décembre 2024 et de 4,54 % par la suite. Pour la période close le 31 mars 2025, la charge d'intérêts accumulée sur le solde du prêt a totalisé 354 326 \$, dont aucun montant n'est inclus dans les intérêts payés en nature (63 014 \$ au 31 décembre 2024, dont 25 597 \$ sont inclus dans les intérêts payés en nature).

Le taux de capitalisation utilisé pour déterminer le montant des coûts d'emprunt à inscrire à l'actif est le taux d'intérêt moyen pondéré applicable aux emprunts généraux de la Corporation au cours de la période de capitalisation allant jusqu'au 30 avril 2024 de 5,6 % au début du PARTM.

Le 13 septembre 2024, 16342451 Canada Inc. a conclu une entente par laquelle elle s'engage à accorder à Télésat LEO Inc. un prêt de 2,14 milliards de dollars (« prêt de Télésat »), à condition que la Corporation conclue un accord de financement avec EDC, au nom de Sa Majesté le Roi du chef du Canada, pour financer le prêt. Par la suite, le 15 novembre 2024, 16342451 Canada Inc. a signé une convention de prêt avec EDC (le « prêt d'EDC ») afin de financer le prêt de Télésat. Le prêt d'EDC a été accordé pour un montant maximum de 2,14 milliards de dollars, qui sera déboursé sur une base non renouvelable au fur et à mesure que des prélèvements seront effectués sur le prêt de Télésat. Le prêt d'EDC est assorti d'un taux d'intérêt variable équivalent au taux CORRA. La direction a estimé que le taux d'intérêt sur le prêt d'EDC était inférieur au taux du marché et que le produit de l'intérêt devait être comptabilisé comme une subvention gouvernementale. Par conséquent, le prêt d'EDC sera initialement comptabilisé à la juste valeur, déduction faite des coûts de transaction directement attribuables, et sera ensuite évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Au 31 décembre 2024, aucun montant n'avait été déboursé dans le cadre du prêt d'EDC.

Le prêt de Télésat a été accordé pour un montant maximum de 2,14 milliards de dollars et arrive à échéance le jour du quinzième anniversaire de la date de l'avance initiale. Les avances au titre de la facilité seront décaissées sur une base non renouvelable à mesure que certaines étapes du projet seront franchies. Le prêt de Télésat est garanti par les actifs du projet et porte des intérêts au taux CORRA plus 4,75 %. En échange de l'engagement de prêt, 16342451 Canada Inc. a reçu 346 551 bons de souscription de Télésat LEO Inc. au prix d'exercice de 982,2713 \$ US (se reporter à la note 8). Comme il est indiqué à la note 8, les bons de souscription ont été comptabilisés à leur juste valeur et une commission d'engagement de prêt différée correspondante a été comptabilisée. La direction a estimé que le taux d'intérêt déclaré du prêt était inférieur à celui du marché et, par conséquent, l'engagement a été évalué par la suite à la valeur de ses pertes de crédit attendues, ou, si ce montant est supérieur, au montant initial comptabilisé moins les montants attribués aux prélèvements du prêt de Télésat. Au 31 décembre 2024, le montant initial comptabilisé pour l'engagement de prêt est supérieur au total de la provision pour pertes de crédit attendues pour l'engagement.

Au 31 mars 2025, 286 457 \$ avaient été déboursés dans le cadre du prêt de Télésat (néant en 2024) et 50 879 \$ du montant de l'engagement initialement comptabilisé avaient été affectés aux prélèvements sur le prêt de Télésat (néant en 2024).

13. Réserve au titre de la participation au bénéfice net :

Au cours de la période, les versements reçus au titre de la PBN ont totalisé 43 393 \$, dont une tranche de 3 121 \$ a été reçue de la SGCH et éliminée lors de la consolidation (47 544 \$ en 2024, dont une tranche de 7 114 \$ a été éliminée). Les paiements de remboursement aux propriétaires au titre de la NPI au cours du trimestre clos le 31 mars 2025 se sont élevés à 2 529 \$, dont une tranche de 16 \$ a été versée à la SGCH et éliminée lors de la consolidation (7 134 \$ en 2024, dont 606 \$ ont été éliminés).

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

14. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie :

Les variations des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d'autres soldes pour les périodes closes les 31 mars se présentent comme suit :

	2025	2024
Clients et autres débiteurs	(26 084) \$	64 835 \$
Stocks	2 932	2 812
Autres actifs courants	10 960	856
Charges différées et autres actifs	13 967	(2 726)
Fournisseurs et autres créditeurs	(252 051)	(269 198)
Intérêts à payer	(76 621)	203 162
Autres passifs courants	(39 093)	1 673
Autres passifs non courants	(15 852)	3 961
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d'autres éléments	(381 842) \$	5 375 \$

Liée aux :

Activités de financement	– \$	(142) \$
Activités d'exploitation	(73 061)	32 708
Activités d'investissement	(308 781)	(27 191)

Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et d'autres éléments	(381 842) \$	5 375 \$
---	--------------	----------

La variation du dividende à payer est une variation des éléments hors trésorerie. Le dividende à payer de 167 millions de dollars a été déclaré le 26 mars 2025 et sera payé au cours du deuxième trimestre.

Les dépenses en immobilisations corporelles comprennent ce qui suit :

	2025	2024
Entrées d'immobilisations corporelles (note 5)	68 945 \$	(996 579) \$
Variation des éléments hors trésorerie liés aux immobilisations corporelles	(306 994)	(116 493)
Amortissement et incitatifs liés aux contrats de location inscrits au coût de l'actif	23	2 798
Sorties de trésorerie liées aux dépenses en immobilisations corporelles	(238 026) \$	(1 110 274) \$

Les variations du passif résultant des activités de financement pour les périodes closes le 31 mars peuvent être classées comme suit :

	2025	2024
Solde d'ouverture	32 188 080 \$	32 975 494 \$
Variations de la trésorerie :		
Produits de l'emprunt	286 457	975 000
Frais d'émission de titres d'emprunt	-	(144)
Variation des éléments hors trésorerie :		
Intérêts en nature	-	2 119
Amortissement des coûts d'émission de titres d'emprunt	-	1 794
Produits différés – subvention gouvernementale (note 11)	(112 691)	-
Intérêts amortis – taux d'intérêt effectif	356 200	-
Autres	-	142
Solde de clôture	32 718 046 \$	33 954 405 \$

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

15. Produits nets tirés du pétrole brut et charges d'exploitation, de transport et de commercialisation :

a) Les produits nets tirés du pétrole brut pour les périodes closes les 31 mars se détaillent comme suit :

	Trimestre clos le 31 mars	
	2025	2024
Ventes de pétrole brut	68 810 \$	70 649 \$
Moins : redevances	(16 709)	(19 168)
Produits nets tirés du pétrole brut	52 101 \$	51 481 \$

b) Les ventes de pétrole brut sont la seule source de produits tirés des contrats conclus avec des clients de la SGCH. Les ventes de pétrole brut par destination se détaillent comme suit :

	Trimestre clos le 31 mars	
	2025	2024
Europe	41 004 \$	18 236 \$
États-Unis	27 806	52 413
	68 810 \$	70 649 \$

c) Les charges d'exploitation, de transport et de commercialisation pour les trimestres clos les 31 mars étaient les suivants :

	2025	2024
Charges d'exploitation liées au projet Hibernia	5 415 \$	5 239 \$
Variation du surplus de production/déficit (i)	2 932	2 944
Transport du pétrole brut et services de transbordement	1 315	1 290
Commercialisation du pétrole brut	128	110
Total des charges d'exploitation, de transport et de commercialisation	9 790 \$	9 583 \$

ⁱ⁾ Au 31 mars 2025, la Corporation était en position de surplus de production, ayant vendu plus de barils qu'elle n'en avait produits. Un passif de surplus de production est comptabilisé en tant qu'obligation de livrer du pétrole à partir de la quote-part de la participation directe de la Corporation dans la production future. Le surplus de production est inclus dans les fournisseurs et autres créditeurs et une charge correspondante est incluse dans les charges d'exploitation, de transport et de commercialisation.

16. Produits et charges d'exploitation liés au pipeline :

Pour les périodes closes le 31 mars, les produits et les charges d'exploitation du pipeline, répartis par source et par type de produits, se sont établis comme suit :

	Trimestre clos le 31 mars	
	2025	2024
Produits tirés du transport	704 876 \$	165 808 \$
Produits locatifs	15 569	13 990
Autres produits	973	2 050
Total	721 418 \$	181 848 \$
Charges d'exploitation et coûts de production du pipeline	93 780 \$	50 550 \$
Salaires et avantages du personnel 49 859 35 470		
Autres charges générales et administratives	16 520	2 541
Total des charges d'exploitation, exclusion faite des charges financières et de l'amortissement	160 159 \$	88 561 \$

Les produits tirés de l'exploitation du pipeline sont générés principalement au Canada, moins de 10 % étant générés à l'extérieur du pays.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non auditées)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

17. Engagements :

Les engagements de la Corporation au 31 mars 2025 sont résumés dans le tableau ci-après :

	Reste de 2025	2026 à 2029	Par la suite	Total
Transport du pétrole brut et services de transbordement	3 709 \$	20 570 \$	3 383 \$	27 662 \$
Contrats liés au projet Hibernia	1 029	1 600	-	2 629
Immobilisations corporelles liées aux pipelines	4 019	-	-	4 019
Autres engagements au titre de l'exploitation	75 877	349 448	868 461	1 293 786
Total des engagements	84 634 \$	371 618 \$	871 844 \$	1 328 096 \$

Engagements au titre de l'exploitation

Les engagements au titre de l'exploitation sont principalement liés aux engagements à fournir un financement pour soutenir les communautés autochtones et locales et des versements à la Colombie-Britannique (la « Province »), et aux engagements liés à l'électricité et à d'autres services. Les dépenses liées à ces engagements au titre de l'exploitation sont comptabilisées dans les « Coûts d'exploitation liés au pipeline » à mesure qu'elles sont engagées. Certains engagements comprennent une estimation de l'augmentation de l'indice des prix à la consommation.

Afin de remplir les conditions d'exploitation en Colombie-Britannique, la Corporation s'est engagée à effectuer des versements à long terme à la Province sur une période initiale de 20 ans. Les versements comprennent un montant annuel garanti de 25 millions de dollars et un montant variable établi en fonction des produits sur les volumes non engagés, jusqu'à un montant combiné maximum de 50 millions de dollars par année. Les versements futurs indiqués dans le tableau ci-dessus représentent les montants minimums garantis.

18. Éventualités :

Dans le cours normal de leurs activités, la Corporation ou ses filiales peuvent faire l'objet de diverses poursuites juridiques ou autres réclamations à l'encontre de la Corporation.

CEI est codéfenderesse avec la province d'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Deloro, dans le comté de Hastings, en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. Aucune partie n'a encore reconnu sa responsabilité, et l'incidence financière sur la Corporation, si l'issue de cette affaire lui était défavorable, ne peut être déterminée pour l'instant.

En 2021, à la suite de la résiliation de contrats généraux de construction (les « contrats ») conclus avec l'entrepreneur général en construction pour les tronçons 1, 4B et 6 (l'« EGC ») du PARTM, l'EGC a remis à la Corporation un avis de litige relativement à des montants qu'il prétendait être impayés aux termes des contrats. Par la suite, la Corporation a entamé des discussions avec l'EGC et a accepté de payer pour certains travaux qui avaient été réalisés. Toutefois, la Corporation a exposé sa position à l'EGC selon laquelle elle avait droit au remboursement des frais occasionnés par la résiliation. En 2022, la Corporation a remis un avis de litige à l'EGC. Le 12 mars 2025, Trans Mountain et l'EGC ont conclu un accord de règlement et de quittance mutuelle en vertu duquel l'EGC a accepté de verser un montant net de 10 millions de dollars à la Corporation pour résoudre toutes les questions découlant des contrats ou y étant liées. Le montant reçu a permis de régler toutes les dettes impayées de la Corporation envers l'EGC et a été comptabilisé comme une réduction des frais liés au PARTM engagés par la Corporation à la suite de la résiliation.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

18. Éventualités (suite) :

Produit d'assurance en cas d'inondation

En 2021, d'importantes inondations en Colombie-Britannique et dans l'État de Washington ont entraîné des pertes financières, y compris des dommages aux actifs de CTM, des retards dans la construction du PARTM et une interruption des activités. La Corporation a comptabilisé un produit d'assurance de 88 millions de dollars depuis l'événement initial de 2021. Bien que certaines réclamations comprises dans les montants comptabilisés depuis l'événement aient fait l'objet d'un règlement définitif, il reste une réclamation pour laquelle le produit comptabilisé représente les règlements provisoires. Le montant et le moment de tout produit d'assurance futur des réclamations en cours ne peuvent être raisonnablement estimés.

19. Risques auxquels est exposée la Corporation :

De par la nature de ses activités consolidées, la CDEV est exposée à des risques découlant de ses instruments financiers, qui pourraient avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie, le bénéfice et le résultat global. Une description de la nature et de l'étendue des risques liés aux actifs et aux passifs financiers de la Corporation figure dans les notes des états financiers consolidés annuels de la Corporation au 31 décembre 2024. La CDEV est exposée à des risques financiers, notamment le risque de marché lié aux prix des marchandises, aux taux de change et aux taux d'intérêt, ainsi que le risque de crédit et le risque contractuel ainsi que le risque de liquidité.

a) Risque de crédit et risque contractuel

Le risque de crédit et le risque contractuel s'entendent du risque que la Corporation subisse une perte financière si ses contreparties ne s'acquittent pas de leurs obligations contractuelles, et il découle principalement des clients et autres débiteurs de la Corporation. Une exposition importante à ce risque est liée à la vente de pétrole brut et à la vente de cargaisons de pétrole en vertu de contrats conclus avec des clients.

- i. Pour ses contrats de vente de pétrole brut, la Corporation a jugé que le risque de non-recouvrement des fonds était faible, puisqu'elle partage les cargaisons avec son agent de commercialisation, qu'elle ne conclut généralement des contrats qu'avec des contreparties solvables et qu'elle peut utiliser des lettres de crédit, des garanties de la société mère ou d'autres instruments pour atténuer le risque de crédit avant de conclure des contrats de vente avec certaines contreparties. Les débiteurs des clients du pétrole brut de la Corporation sont généralement recouvrés un mois après la livraison du pétrole brut. La Corporation n'a jamais éprouvé de difficultés à recouvrer des créances auprès de ses clients du pétrole brut.
- ii. Au cours du premier semestre de 2024, la Corporation a fait appel aux services d'un agent de commercialisation du pétrole brut dans le cadre d'un contrat d'agence, en vertu duquel l'agent a conclu des contrats avec des clients pour le compte de la Corporation. La Corporation a conclu des ventes avec trois clients au cours de cette période. Au cours du deuxième semestre de 2024, le contrat avec l'agence a été résilié et la Corporation a conclu un accord avec un autre agent de commercialisation du pétrole brut. Dans le cadre de ce dernier accord, la Corporation vend son pétrole directement à l'agent de commercialisation. Ainsi, ce dernier était le seul client de la Corporation au cours du deuxième semestre de 2024. Cette contrepartie a une notation de crédit de première qualité.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

19. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite) :

Pour les ventes de cargaisons de pétrole, la Corporation limite son exposition au risque de crédit en exigeant des expéditeurs dont la solvabilité ou la situation financière est inadéquate qu'ils fournissent une sûreté acceptable généralement sous forme de garanties de parties ayant un bon dossier de crédit ou de lettres de crédit d'institutions financières bien cotées. La majorité des clients de la Corporation opèrent dans les secteurs de l'exploration et de la mise en valeur pétrolière et gazière, de la commercialisation de l'énergie ou du transport. Il peut y avoir une exposition aux baisses à long terme des prix des marchandises énergétiques, y compris le prix du pétrole brut, et à l'instabilité économique résultant de ces événements ou d'autres événements de crédit ayant une incidence sur ces industries et sur la capacité des clients à payer pour des services.

- iii. La Corporation est exposée à un risque de crédit du fait de son engagement de prêt envers Télésat LEO et du prêt à recevoir de Télésat. L'engagement a été évalué selon la valeur la plus élevée entre la perte de crédit afférente attendue et le montant initialement comptabilisé, déduction faite des montants alloués aux tirages du prêt de Télésat. Le prêt à recevoir de Télésat a été évalué au coût amorti. L'engagement et le prêt à recevoir étaient initialement notés entre B- et CCC. En date de la fin de la période, il n'y a pas eu d'augmentation importante du risque de crédit. L'engagement de prêt et le prêt à recevoir de Télésat demeurent de stade 1. Les instruments financiers pour lesquels des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir sont comptabilisées sont appelés « instruments financiers de stade 1 ». Les instruments financiers de stade 1 n'ont pas subi d'augmentation importante du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale et ne sont pas considérés comme douteux.

(a) Risque de crédit et risque contractuel (suite) :

Les provisions pour pertes sur actifs financiers sont fondées sur des hypothèses liées au risque de défaut et aux taux de pertes attendus. La Corporation fait preuve de discernement lorsqu'elle formule ces hypothèses et détermine les données d'entrée, et se fonde sur les conditions du marché et des estimations prospectives à la fin de chaque période de déclaration.

La variation de la provision pour dépréciation de l'engagement de prêt envers Télésat LEO et le prêt à recevoir de Télésat au cours de la période s'établit comme suit :

	Engagement de prêt envers Télésat LEO	Prêt en cours de Télésat
Solde au 31 décembre 2024	18 777 556 \$	\$
Montants radiés	-	-
Évaluation nette de la provision pour pertes	(1 091 286)	6 235 387
Solde au 31 mars 2025	17 686 270 \$	6 235 387 \$

La provision pour pertes est principalement attribuable à l'augmentation de la valeur comptable brute du prêt en cours de Télésat en raison des prélèvements effectués au cours du trimestre. La méthode de calcul des pertes de crédit attendues est la même que celle décrite dans les derniers états financiers annuels. L'engagement de prêt à Télésat LEO est évalué à sa valeur comptable initiale, diminuée du montant cumulé des produits comptabilisés, conformément à la norme IFRS 15. Comme la valeur comptable reste supérieure aux pertes de crédit attendues, celles qui sont liées à l'engagement n'ont pas été comptabilisées.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

19. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite) :

Au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024, il n'y avait aucun débiteur important en souffrance ou déprécié.

La composition des clients et autres débiteurs de la Corporation s'établissait comme suit :

	31 mars 2025	31 décembre 2024
Contrats conclus avec des expéditeurs utilisant le pipeline	165 412 \$	155 982 \$
Contrats conclus avec des clients du pétrole brut	26 974	13 278
Compte conjoint du projet Hibernia	1 355	865
Crédits de taxe sur les intrants (TPS/TVH)*	2 182	11 137
Autres	21 849	10 426
	217 772 \$	191 688 \$

Montant non réglé depuis plus de 90 jours

9 338 \$

10 430 \$

**Les crédits de taxe sur les intrants (TVH/TPS) ne sont pas des instruments financiers.*

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de la trésorerie soumise à restrictions et des placements soumis à restrictions ainsi que des placements qui sont détenus au titre des soldes des obligations futures représente l'exposition maximale au risque de crédit.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à court terme, la trésorerie soumise à restrictions et les placements soumis à restrictions ainsi que les placements qui sont détenus au titre des soldes des obligations futures sont confiés à de grandes banques à charte et institutions financières canadiennes ou au GC. Tous les équivalents de trésorerie et les placements sont acquis auprès d'émetteurs présentant une note de crédit de R1 Élevée décernée par Dominion Bond Rating Service. Par conséquent, la provision pour pertes de crédit attendues au titre de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements était négligeable au 31 mars 2025. La Corporation n'a enregistré aucune perte de valeur réelle au cours des périodes closes les 31 mars 2025 ou 2024.

b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Corporation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. Pour gérer ce risque, la Corporation s'assure, dans la mesure du possible, d'avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses obligations lorsqu'elles deviendront exigibles.

La Corporation effectue des prévisions des besoins en trésorerie pour s'assurer qu'elle dispose d'un financement suffisant pour régler ses passifs financiers à leur échéance. Les principales sources de liquidités et de ressources en capital sont les flux de trésorerie provenant de l'exploitation et de l'émission de titres d'emprunt, y compris la capacité disponible sur la facilité de fonds de roulement. Se reporter à la note 11 pour des précisions sur les titres d'emprunt.

La Corporation continue de conserver de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des placements à court terme qui lui procurent la souplesse financière nécessaire pour respecter ses obligations à leur échéance. La Corporation pourrait être exposée à des ralentissements à long terme dans le secteur de l'énergie et à la volatilité économique, qui est atténuée par les cadres réglementaires actuels régissant les activités de la Corporation liées aux pipelines et la position concurrentielle des actifs de production de pétrole et de pipelines de la Corporation.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

19. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite) :

Les fournisseurs et autres créiteurs sont généralement exigibles dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Les flux de trésorerie liés à l'engagement de prêt comprennent les flux de trésorerie non actualisés attribués à la première période au cours de laquelle le prêt peut être tiré.

Analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés contractuels :

31 mars 2025	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	1 an ou moins	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créiteurs	285 640	285 640	285 640	-	-
Obligations locatives	75 860	164 477	8 969	39 909	115 599
Engagement de prêt	329 217	1 853 543	850 945	1 002 598	-
Prêt exigible – Financière TMP	32 542 407	43 963 390	548 663	4 353 526	39 061 201
Prêt exigible – 16342451 Canada Inc.	175 639	716 995	-	62 223	654 772
	33 408 763	46 984 045	1 694 217	5 458 256	39 831 572

31 décembre 2024	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels			
		Total	1 an ou moins	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créiteurs	641 575	641 575	641 575	-	-
Obligations locatives	76 904	166 361	11 859	38 900	115 602
Engagement de prêt	380 096	2 140 000	930 985	1 209 015	-
Prêt exigible – Financière TMP	32 188 080	43 963 390	548 663	4 353 526	39 061 201
	33 286 655	46 911 326	2 133 082	5 601 441	39 176 803

c) Risque de marché :

Le risque de marché s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier en raison de variations des cours du marché. Il englobe le risque de change, le risque marchandises et le risque de taux d'intérêt. La Corporation n'a pas recours à des instruments dérivés, comme des swaps de taux d'intérêt ou des contrats de change à terme, ni à d'autres outils ou stratégies pour gérer ses risques liés au marché.

(i) Risque du taux de change

Le risque du taux de change s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur des actifs, des passifs ou des flux de trésorerie futurs en raison de variations des cours de change. Ce risque découle des instruments financiers libellés en dollars américains à la clôture de la période, soit essentiellement la trésorerie, les soldes des créances clients et des dettes fournisseurs qui découlent des produits et des dépenses libellés en dollars américains. Le prix du pétrole brut est établi en dollars américains et toute fluctuation du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien pourrait avoir une incidence sur les produits.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

19. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite) :

Le pipeline Puget exerce ses activités dans l'État de Washington et, par conséquent, ses produits et la majorité de ses charges sont libellés en dollars américains. Les fluctuations du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien peuvent donc influencer sur les bénéfices apportés par le pipeline Puget et sur nos résultats.

Aux 31 mars 2025 ou 2024 ou pour la période close le 31 mars 2025 ou 2024, la Corporation n'avait conclu aucun contrat de change.

(ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque de fluctuations de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs en raison de variations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La Corporation est exposée aux fluctuations de taux d'intérêt sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie ainsi que sur les divers placements détenus. Ce risque n'est pas considéré comme important, car les produits d'intérêts de la Corporation représentent environ 2 % du total de ses produits.

Au 31 mars 2025, la Corporation n'était pas exposée de manière significative au risque de taux d'intérêt sur les prêts de sa société mère à taux d'intérêt fixe à la date de clôture. Le prêt d'EDC à 16342451 Canada Inc. et le prêt correspondant à Télésat LEO sont à taux d'intérêt variable et, à ce titre, sont exposés au risque des taux d'intérêt. Toutefois, le risque de taux d'intérêt est atténué, car il s'agit de deux prêts adossés. Le risque de la Corporation est limité à la marge supérieure au taux CORRA appliqué au prêt de Télésat.

Le tableau suivant résume l'effet sur le résultat net d'une variation de 100 points de base (pb) des taux d'intérêt en vigueur sur le marché pour le prêt exigible et le prêt à recevoir à la date de clôture. Toutes les autres variables ont été maintenues constantes aux fins de la sensibilité.

Au 31 mars 2025

100 pb parallèles (augmentation/diminution)	Augmentation	Diminution
Prêt exigible d'EDC – produits tirés de la subvention	201 724 \$	(140 160) \$
Prêt exigible d'EDC – charge d'intérêts	(201 724)	140 160
Prêt en cours de Télésat	207 822	(198 130)

Le prêt exigible d'EDC et le prêt à recevoir de Télésat sont évalués au coût amorti. Par conséquent, les variations du taux d'intérêt du marché susmentionnées ne devraient pas avoir d'incidence sur le résultat net.

Les modifications apportées aux emprunts dans le cadre de la convention de crédit conclue avec EDC ont permis de réduire le taux d'intérêt fixe à 3,01 % et de repousser la date d'échéance, améliorant ainsi les flux de trésorerie. Les emprunts au titre de la convention de crédit consortiale, qui étaient assortis de taux d'intérêt variables et d'une commission de garantie à taux fixe, ont été remplacés par le prêt de refinancement à taux fixe.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

19. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite) :

(c) Risque de marché (suite) :

(iii) Risque de prix

La Corporation n'est pas exposée de manière importante au risque de prix lié aux titres de capitaux propres ou aux matières premières dans le cours normal de ses activités. Cependant, la Corporation est exposée au risque de prix associé à la valeur des bons de souscription de Télésat LEO, la juste valeur pouvant ne pas être équivalente à la valeur de liquidation du bon de souscription. Se reporter à la note 8 pour plus de détails.

d) Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des placements soumis à restrictions, des bons de souscription de Télésat LEO et des emprunts, y compris leur niveau selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 mars 2025 et 31 décembre 2024 :

	Classement	Hiérarchie	Valeur comptable		Juste valeur	
			2025	2024	2025	2024
Actifs financiers						
Placements soumis à restrictions	JVRN	Niveau 2	131 373	128 377	131 373	128 377
Bons de souscription de Télésat LEO	JVRN	Niveau 3	425 247	387 456	425 247	387 456
Passifs financiers						
Engagement de prêt	Coût amorti	Niveau 3	329 217	380 096	329 217	380 096
Prêt exigible – Financière TMP	Coût amorti	Niveau 2	32 542 407	32 188 080	33 651 795	32 123 849
Prêt exigible – 16342451						
Canada Inc.	Coût amorti	Niveau 2	175 639	-	164 893	

Les variations de la juste valeur des bons de souscription de Télésat LEO, évalués au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, sont présentées ci-après.

31 décembre 2024	387 456 \$
Profit (perte) comptabilisé dans les autres profits d'exploitation, montant net	37 791 \$
31 mars 2025	425 247 \$

Les justes valeurs des placements soumis à restrictions sont déterminées selon des prix et des données d'entrée observables sur le marché pour des instruments similaires, en utilisant des modèles de flux de trésorerie largement répandus pour évaluer ces instruments. La juste valeur des emprunts est estimée par actualisation des flux de trésorerie contractuels futurs au taux d'intérêt en vigueur sur le marché qui serait offert à la Corporation pour des instruments financiers similaires.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

19. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite) :

La Corporation a utilisé le modèle de calcul de Black et Scholes pour évaluer la juste valeur des bons de souscription. Les principaux éléments utilisés dans le modèle Black et Scholes comprennent la valeur des capitaux propres de Télésat LEO qui est utilisée pour déterminer le prix estimé de l'action, le prix d'exercice, la durée prévue, le taux sans risque et le rendement des dividendes. La valeur des capitaux propres de Télésat LEO a été calculée à l'aide d'un modèle d'actualisation des flux de trésorerie qui repose principalement sur le taux d'actualisation utilisé pour ramener les flux de trésorerie futurs à leur valeur actuelle et le multiple de sortie appliqué à la valeur finale des capitaux propres.

La Corporation a déterminé que ces techniques d'évaluation se situent au niveau 3 dans la hiérarchie des justes valeurs, car la volatilité estimative n'est généralement pas observable et nécessite une estimation de la part de la direction.

Les données suivantes ont été utilisées pour évaluer la juste valeur des bons de souscription :

(d) Juste valeur des instruments financiers (suite) :

Hypothèses clés	Création	31 décembre 2024	31 mars 2025
Valeur des capitaux propres propres			
Taux d'actualisation	20 %	20 %	20%
Multiple de sortie	10x	10x	10x
Valeur des bons de souscription			
Valeur des capitaux propres (USD)	3 755 000	3 755 000	3 973 192
Taux sans risque	3,52 %	3,51 %	3,22%
Volatilité	55 %	55 %	60%

Analyse de sensibilité

Au 31 mars 2025, les modifications raisonnablement envisageables pour chacune des données non observables importantes sur lesquelles repose le modèle, en supposant que les autres données demeurent constantes, auraient les effets suivants :

	Résultat net	
	Augmentation	Diminution
31 mars 2025		
Valeur des capitaux propres (variation de 10 %)	51 347	(50 781)
Taux sans risque (variation de 1 %)	7 818	(8 149)
Volatilité attendue (variation de 10 %)	30 423	(34 545)

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

20. Transaction avec des parties liées :

En vertu du principe de propriété commune, la Corporation est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement fédéral du Canada. La Corporation peut conclure des transactions avec certaines de ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat.

La CDEV n'a pas versé de dividendes au GC au cours des trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024.

Le GC a fourni à CTM une garantie relative à sa convention de crédit consortiale (se reporter à la note 11) en échange d'une commission de garantie. La garantie a été fournie en échange d'une commission à taux fixe sur l'encours de la convention de crédit consortiale et a été résiliée avec l'annulation de la convention de crédit consortiale le 5 février 2025. Pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024, la Corporation a engagé respectivement 18 \$ et 10 405 \$ de commissions de garantie. Les commissions de garantie sont incluses dans les charges d'intérêt. Au 31 mars 2025 et au 31 décembre 2024, la commission de garantie à payer s'élevait respectivement à néant et à 105 millions de dollars et elle était comptabilisée dans les « Charges d'intérêts ».

Le 15 juillet 2020, la CFUEC et la CDEV ont conclu une entente de services aux termes de laquelle la CDEV fournit des services de direction, d'administration et de soutien ainsi que des services bancaires et financiers et d'autres services administratifs pour faciliter l'organisation et le fonctionnement de la CFUEC et l'administration par la CFUEC du programme de CUGE. Au cours de la période close le 31 mars 2025, la CDEV a perçu des frais de gestion de la CFUEC de 200 \$ (31 mars 2024 - 200 \$). Au 31 mars 2025, la CDEV a un montant à recevoir de la CFUEC au titre d'une partie liée de 287 \$ (290 \$ au 31 décembre 2024).

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

21. Informations supplémentaires

Les tableaux ci-dessous présentent la ventilation des résultats des principales entités en exploitation qui composent la CDEV. Les résultats du siège social de la CDEV ainsi que les résultats de CEI, de Financière TMP, de 16342451 Canada inc. et de la CIC sont pris en compte dans la catégorie « Autres » :

31 mars 2025							
	CTM (PCGR des É.-U.)	Ajustements selon les IFRS	CTM (IFRS)	SGCH	Autres	Éliminations	Chiffres consolidés
État du résultat global :							
Produits :							
Produits tirés du transport	712 463 \$	(7 587) ⁽¹⁾	704 876 \$				704 876 \$
Produits locatifs	15 134	435	15 569				15 569
Produits nets tirés du pétrole brut	-	-	-	47 410	-	4 691	52 101
Autres produits	973	-	973		205	-	1 178
Autres produits/écart de conversion	-	-	-	817	-	-	817
Gain (perte) sur les bons de souscription	-	-	-	-	37 791	-	37 791
	728 570	(7 152)	721 418	48 227	37 996	4 691	812 332
Charges :							
Épuisement et amortissement	219 068	(10 140) ⁽²⁾	208 928	9 135	15 095	(11 259)	221 899
Exploitation et production	94 466	(686)	93 780	9 790	-		103 570
Salaires et avantages du personnel	49 441	418 ⁽³⁾	49 859	533	1 822		52 214
Autres charges générales et administratives et écart de conversion	16 950	(430)	16 520	743	9 458	(37)	26 684
	379 925	(10 838)	369 087	20 201	26 375	(11 296)	404 367
Charges financières :							
		(4)					
Composante capitaux propres de la provision pour fonds utilisés pendant la construction	210	(210)	-		-		-
Autres, montant net	235	(535)	(300)	-	-		(300)
Désactualisation	-	(2 947) ⁽⁴⁾	(2 947)	(1002)	-		(3 949)
(Charge) d'intérêts, montant net	(144 722)	(1 054) ⁽⁴⁾	(145 776)	2 154	(111 146)	407	(254 361)
	(144 277)	(4 746)	(149 023)	1 152	(111 146)	407	(258 610)
Résultat net avant impôt sur le résultat	204 368	(1 060)	203 308	29 178	(99 525)	16 394	149 355
Charge (produit) d'impôt	56 733	(2 934) ⁽⁵⁾	53 799	8 823	-		62 622
Résultat net	147 635 \$	1 874 \$	149 509 \$	20 355 \$	(99 525 \$)	16 394 \$	\$86 733
Autres éléments du résultat global	(310 \$)	49 \$ ⁽⁶⁾	(261 \$)	0 \$	(522 \$)	522 \$	(261 \$)
État de la situation financière :							
Actifs :							
Actifs courants	695 133	- ⁽⁷⁾	695 133	130 397	779 134	(35 191)	1 569 473
Actifs non courants	36 301 958	(1 606 740) ⁽⁸⁾	34 695 218	305 502	37 070 157	(35 853 680)	36 217 197
	36 997 091 \$	(1 606 740 \$)	35 390 351 \$	435 899 \$	37 849 291 \$	(35 888 871 \$)	37 786 670 \$
Passifs							
Passifs courants	544 665	(29 315)	515 350	24 937	183 468	(36 888)	686 867
Passifs non courants	13 425 249	(111 658) ⁽⁹⁾	13 313 591	148 643	36 511 729	(12 000 000)	37 973 963
	13 969 914 \$	(140 973 \$)	13 828 941 \$	173 580 \$	36 695 197 \$	(12 036 888 \$)	38 660 830 \$
Capitaux propres	23 027 177 \$	(1 465 767) ⁽¹⁰⁾	21 561 410 \$	262 319 \$	1 154 094 \$	(23 851 983 \$)	(874 160 \$)
	36 997 091 \$	(1 606 740 \$)	35 390 351 \$	435 899 \$	37 849 291 \$	(35 888 871 \$)	37 786 670 \$

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

21. Informations supplémentaires (suite) :

31 mars 2024							
	CTM (PCGR des É.-U.)	Ajustements selon les IFRS	CTM (IFRS)	SGCH	Autres	Éliminations	Chiffres consolidés
État du résultat global :							
Produits :							
Produits tirés du transport	110 626 \$	55 182 \$ ⁽¹⁾	165 808 \$				165 808 \$
Produits locatifs	13 990		13 990				13 990
Produits nets tirés du pétrole brut			-	46 237	-	5 244	51 481
Autres produits	680	1 370	2 050		647	(447)	2 250
Autres produits/écart de conversion	34	-	34	1 316	1	-	1 351
	125 330	56 552	181 882	47 553	648	4 797	234 880
Charges :							
Épuisement et amortissement	27 095	2 623 ⁽²⁾	29 718	8 649	175		38 542
Exploitation et production	51 030	(480)	50 550	9 583	-		60 133
Salaires et avantages du personnel	34 926	544 ⁽³⁾	35 470	404	1 139		37 013
et administratives et écart	3 440	(899)	2 541	481	3 369	(37)	6 354
	116 491	1 788	118 279	19 117	4 683	(37)	142 042
Charges financières :							
Composante capitaux propres de la provision pour fonds utilisés pendant la construction	343 485	(343 485) ⁽⁴⁾	-		-		-
Autres, montant net	234	(234)	-	-	-		-
Désactualisation	-	(3 950) ⁽⁴⁾	(3 950)	(1 058)	(19)		(5 027)
(Charge) d'intérêts, montant net	(143 042)	143 766 ⁽⁴⁾	724	3 006	104 841	(163 110)	(54 539)
	200 677	(203 903)	(3 226)	1 948	104 822	(163 110)	(59 566)
Résultat net avant impôt sur le résultat							
	209 516	(149 139)	60 377	30 384	100 787	(158 276)	33 272
Charge (produit) d'impôt	51 449	(36 771) ⁽⁵⁾	14 678	8 404	-		23 082
Résultat net	158 067 \$	(112 368)	45 699 \$	21 980 \$	100 787 \$	(158 276)	10 190 \$
Autres éléments du résultat global	7 198 \$	7 081 \$ ^{-6 \$}	14 279 \$	0 \$	28 558 \$	(28 558)	14 279 \$
État de la situation financière :							
Actifs :							
Actifs courants	247 537	(4 000) ⁽⁷⁾	243 537	158 077	312 071	(107 524)	606 161
Actifs non courants	35 970 639	(1 594 264) ⁽⁸⁾	34 376 375	242 640	18 373 232	(17 811 544)	35 180 703
	36 218 176 \$	(1 598 264)	34 619 912 \$	400 717 \$	18 685 303 \$	(17 919 068)	35 786 864 \$
Passifs							
Passifs courants	17 909 494	(36 366)	17 873 128	24 694	13 488	(4 474)	17 906 836
Passifs non courants	9 833 879	(132 947) ⁽⁹⁾	9 700 932	121 775	17 096 297	(8 353 289)	18 565 715
	27 743 373 \$	(169 313)	27 574 060 \$	146 469 \$	17 109 785 \$	(8 357 763)	36 472 551 \$
Capitaux propres							
	8 474 803 \$	(1 428 951) ⁽¹⁰⁾	7 045 852 \$	254 248 \$	1 575 518 \$	(9 561 305)	(685 687)
	36 218 176 \$	(1 598 264)	34 619 912 \$	400 717 \$	18 685 303 \$	(17 919 068)	35 786 864

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non auditées)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

21. Informations supplémentaires (suite) :

CTM prépare ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (les « PCGR des États-Unis »). Selon les normes IFRS de comptabilité, une société mère doit préparer des états financiers consolidés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour les transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Par conséquent, CTM a ajusté ses données financières aux termes des PCGR des États-Unis aux fins de conformité avec les normes IFRS de comptabilité. Ces ajustements comptables sont présentés sous la colonne « Ajustements selon les IFRS » et sont détaillés ci-après :

1) Produits tirés du transport : Aux termes des PCGR des États-Unis, CTM applique les dispositions de l'ASC 980, Regulated Operations, aux termes de laquelle le calendrier de comptabilisation et de traitement de certains produits peut différer de celui prévu par les normes IFRS de comptabilité. Aux termes des normes IFRS de comptabilité, les produits sont comptabilisés conformément à IFRS 15. Conformément aux PCGR des États-Unis, des ajustements réglementaires sont effectués pour tenir compte des différences entre les produits tirés du transport comptabilisés en vertu des accords sur les droits ou des accords sur les services de transport approuvés par la Régie de l'énergie du Canada et les droits réellement perçus sur le TMPL. Ces ajustements réglementaires sont annulés selon les normes IFRS de comptabilité.

2) L'amortissement diffère selon les normes IFRS de comptabilité en raison d'immobilisations corporelles moins importantes. La baisse des immobilisations corporelles résulte principalement de la comptabilisation d'une provision pour fonds utilisés pendant la construction du PARTM selon les PCGR des États-Unis, comme il est décrit plus en détail dans la note de bas de page 4, et l'amortissement des actifs du PARTM a commencé le 1^{er} mai 2024. Ce montant est partiellement compensé par une obligation de démantèlement et le coût de mise hors service correspondant, selon les normes IFRS de comptabilité. En raison de l'incertitude considérable entourant le moment et l'étendue de l'abandon, certains passifs liés à une obligation de démantèlement ne sont pas comptabilisés selon les PCGR des États-Unis, donnant lieu à une diminution des actifs et de l'amortissement aux termes des PCGR des États-Unis portant sur le coût de mise hors service d'immobilisations.

3) La charge liée aux salaires et aux avantages du personnel est plus élevée aux termes des normes IFRS de comptabilité en raison de différences dans la comptabilisation de la charge de retraite entre les deux référentiels comptables. Aux termes des normes IFRS de comptabilité, les réévaluations des actifs et des passifs des régimes sont comptabilisées immédiatement dans les autres éléments du résultat global, alors qu'en vertu des PCGR des États-Unis, certains profits et pertes liés aux régimes sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et amortis en résultat net sur une plus longue période. De plus, il existe des différences en ce qui a trait à la détermination des coûts financiers et du rendement des actifs des régimes.

4) Selon l'ASC 980 des PCGR des États-Unis, une provision pour fonds utilisés pendant la construction est prise en compte dans le coût des immobilisations corporelles et est amortie sur les périodes futures en tant que composante du coût total de l'actif connexe. La provision pour fonds utilisés pendant la construction se compose d'une composante intérêts et, sur approbation de l'organisme de réglementation, d'une composante coût des capitaux propres, lesquelles sont toutes deux inscrites à l'actif en fonction des taux établis dans un accord avec l'organisme de réglementation. La composante intérêts de la provision pour fonds utilisés pendant la construction entraîne une baisse de la charge d'intérêts alors que sa composante coût des capitaux propres est comptabilisée dans les produits financiers. Aux termes des normes IFRS de comptabilité, aucune provision pour fonds utilisés pendant la construction n'est comptabilisée, et seuls les intérêts courus sur la dette contractée pour financer les dépenses d'investissement admissibles sont inscrits à l'actif aux termes d'IAS 23 *Coûts d'emprunt*. La désactualisation de l'obligation de démantèlement aux termes des normes IFRS de comptabilité est également prise en compte dans les ajustements des charges financières selon les normes IFRS.

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés condensés intermédiaires (non audités)

Trimestre clos le 31 mars 2025

(tous les montants sont présentés en milliers de dollars canadiens)

21. Informations supplémentaires (suite) :

5) L'impôt calculé en vertu des normes IFRS de comptabilité est moins élevé en raison des ajustements mentionnés plus haut pour les produits, l'amortissement, la charge liée aux salaires et aux avantages du personnel et la provision pour fonds utilisés pendant la construction.

6) Les autres éléments du résultat global calculés conformément aux normes IFRS de comptabilité diffèrent en raison d'un traitement différent des ajustements au titre des régimes de retraite comptabilisés conformément aux PCGR des États-Unis.

7) Les actifs courants sont inférieurs selon les normes IFRS de comptabilité, essentiellement en raison d'écarts temporaires entre la comptabilisation des produits aux termes des PCGR des États-Unis et des normes IFRS de comptabilité.

8) Les actifs non courants sont moins élevés selon les normes IFRS de comptabilité, principalement en raison des ajustements apportés aux immobilisations corporelles. La juste valeur des actifs nets diffère selon qu'on applique les PCGR des États-Unis ou les normes IFRS de comptabilité, surtout en ce qui a trait à l'obligation de démantèlement, aux passifs réglementaires et à l'impôt différé lié à l'acquisition. À la suite de l'acquisition, le nombre d'immobilisations corporelles est moins élevé selon les normes IFRS de comptabilité en raison de la comptabilisation de la provision pour fonds utilisés pendant la construction prévue dans les PCGR des États-Unis, qui est partiellement compensée par l'augmentation de l'obligation de démantèlement et des coûts de mise hors service correspondants. CTM comptabilise aussi le produit tiré de certains contrats (y compris les primes liées aux contrats d'achat ferme 50) en tant qu'aide à la construction aux termes de l'ASC 980 des PCGR des États-Unis, ce qui réduit les immobilisations. Cette aide est comptabilisée en tant que produits aux termes des normes IFRS de comptabilité.

9) Les passifs non courants diffèrent selon les normes IFRS de comptabilité, principalement en raison de la comptabilisation d'une obligation de démantèlement et d'autres obligations environnementales. CTM ne comptabilise pas ces obligations aux termes des PCGR des États-Unis, puisque le moment et l'étendue sont indéterminés. En outre, des ajustements sont apportés à l'impôt différé selon les normes IFRS de comptabilité. Les différences entre les PCGR des États-Unis et les normes IFRS de comptabilité lors de l'acquisition ont une incidence fiscale connexe qui entraîne une diminution de l'impôt différé à l'acquisition. Aux termes des PCGR des États-Unis, les frais d'émission de titres d'emprunt sont comptabilisés en tant qu'actif, alors qu'ils sont déduits de la dette selon les normes IFRS de comptabilité. Par ailleurs, il existe une différence permanente en ce qui a trait à l'impôt sur le résultat différé du fait de différences touchant le bénéfice net et la charge d'impôt comptabilisés.

10) L'impact financier cumulatif produit par les ajustements apportés au total des capitaux propres, selon les normes IFRS de comptabilité, s'élève à (1 466) millions de dollars, dont 2 millions de dollars représentent l'incidence du résultat net de 2025.